



Le rapport annuel 2020, de l'exception à la règle

Chères lectrices, chers lecteurs,

Nous vous souhaitons la bienvenue dans notre nouveau rapport annuel que nous avons le plaisir de vous présenter dans sa version électronique complète.

La pandémie de coronavirus nous a rappelé de manière spectaculaire à quel point de petits détails peuvent être lourds de conséquences. Notre rapport annuel 2020 porte lui aussi la marque des relations de cause à effet, la prévoyance professionnelle n'échappant pas au principe de causalité. Le Conseil de fondation s'attachera à vous en faire la démonstration aux pages suivantes.

Après avoir décidé, en raison du coronavirus, de recourir en 2020 à une procédure écrite pour traiter les affaires de l'Assemblée des délégués, le Conseil de fondation a étendu cette mesure à l'exercice 2021: compte tenu des impondérables, les délégués ne pourront donc à nouveau pas assister physiquement à l'Assemblée du 17 juin 2021. Les documents correspondants seront envoyés autour du 25 mai prochain. Comme il avait déjà été prévu – en amont et indépendamment du coronavirus – de passer au mode virtuel et de ne plus organiser d'Assemblée des délégués physique à compter de 2022, les exceptions de 2020 et 2021 deviennent en réalité la règle.

Cela rend le rapport annuel d'autant plus important pour vous rendre compte, chères lectrices et chers lecteurs, de l'exercice 2020. Nous prévoyons par ailleurs de désormais transmettre davantage d'informations par voie numérique.

Nous espérons que vous aurez plaisir à découvrir notre rapport annuel 2020. Nous attirons votre attention sur le fait que les données publiées correspondent uniquement à des valeurs consolidées à l'échelle de la fondation. Les informations détaillées sur chacune des caisses de prévoyance sont résumées dans des fiches d'information séparées disponibles dans le rapport numérique, sous la rubrique «Caisses de prévoyance» (caisses de prévoyance Service Public, Comunitas, Stratégie 30 et Retraités). Les caisses de prévoyance Employeurs obtiendront ces informations par l'intermédiaire de leur commission de prévoyance.

Votre Previs

Chiffres clés

Degré de couverture, évolution des frais d'administration et du rendement

Degré de couverture des caisses de prévoyance	2020	2019
< 90.0%	0	0
90.0% - 94.9%	0	0
95.0% - 100.0%	1	1
> 100.0%	16	15

Evolution des frais d'administration et du rendement	2020	2019	2018	2017	2016
Frais d'administration par destinataire en CHF (actifs et rentiers)	235	232	238	250	240
Rendement total	4.11%	9.72%	-3.01%	8.32%	7.45%

Le rendement global correspond au résultat consolidé de toutes les stratégies de placement (fortune globale). A compter de l'année 2017, il correspond au rendement global consolidé de l'ancienne Previs et de l'ancienne Comunitas.

	2020	2019
Somme du bilan	6'120'571'485	5'845'333'619
Placements	6'054'831'940	5'773'486'499

	2020	2019
Frais d'administration	9'766'356	9'432'932
Frais d'administration par assuré actif	304	298
Frais d'administration par destinataire (actifs et rentiers)	235	232

	2020	2019
Rendement de la stratégie: Stratégie 15	n.a.	n.a.
Rendement de la stratégie: Stratégie 30	4.06%	9.70%
Rendement de la stratégie: Stratégie 40	5.24%	12.37%
Rendement de la stratégie: Stratégie Rentiers	3.63%	6.27%

	2020	2019
% des frais de gestion de fortune de la fortune de placement	0.41%	0.41%

	2020	2019
Nombre de caisses de prévoyance	17	16

	2020	2019
Nombre d'employeurs	1'260	1'272
Nombre d'assurés	32'158	31'689
Nombre de rentiers	9'314	9'006

Bilan

Actifs	2020 CHF	2019 CHF
Liquidités et placements sur les marchés monétaires	41'531'609	40'183'281
Placements de fortune	6'054'831'940	5'773'486'499
Placements immatériels	84'048	1'402'550
Placements matériels	2'429'950	2'948'300
Créances de prévoyance	8'978'462	10'980'570
Créances diverses	277'245	272'502
Placements de fortune	6'108'133'254	5'829'273'702
Compte de regularisation actif	577'401	579'925
Actifs provenant des contrats d'assurance	11'860'830	15'479'992
ACTIFS	6'120'571'485	5'845'333'619

Passifs	2020 CHF	2019 CHF
Prestations de libre passage et rentes	101'383'055	172'993'433
Dettes générales	2'357'593	2'364'322
Dettes	103'740'648	175'357'756
Compte de regularisation passif	951'824	634'382
Réserves de cotisations des employeurs	9'817'802	7'980'286
Capital de prévoyance assurés actifs	3'217'390'465	3'075'327'384
Capital de prévoyance rentiers	2'403'137'196	2'277'736'732
Provisions techniques	74'154'708	123'697'338
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	5'694'682'369	5'476'761'454
Réserve de fluctuations de valeurs au 1.1	187'597'763	38'052'231
Constitution (+) / Dissolution (-) des réserves de fluctuation de valeurs	126'476'648	149'545'532
Réserve de fluctuation de valeurs de caisses de prévoyance	314'074'411	187'597'763
Fonds libres	1'537'939	0
Découvert au 01.01	-2'999'022	-144'175'753
Apports en cas de reprise d'effectifs d'assurés (refinancement/financement ultérieur; comptabilisation d'un découvert)	0	7'282
Constitution (-) / dissolution (+) découvert	-1'235'486	141'169'449
Découvert de couverture de caisses de prévoyance	-4'234'508	-2'999'022
Capital de la fondation	1'000	1'000
PASSIFS	6'120'571'485	5'845'333'619

Compte d'exploitation

	2020 CHF	2019 CHF
Cotisations des salariés	111'205'471	109'174'633
Cotisations des employeurs	144'433'026	141'587'618
Prélèvement sur la réserve de cotisations des employeurs pour le financement par subventions	-1'175'629	-1'195'931
Cotisations et apports ordinaires et autres	254'462'868	249'566'320
Primes uniques et rachats	22'486'983	27'736'233
Apports dans la réserve de cotisations des employeurs (affiliations existantes)	3'153'447	367'168
Subsides du fonds de garantie	2'475'841	2'476'890
Cotisations de tiers	28'116'272	30'580'291
Prestations de libre passage	245'043'684	246'981'573
Apports en cas de reprise d'effectifs d'assurés	140'698'028	124'560'578
Remboursement de versements anticipés pour l'EPL / divorce	14'678'590	13'081'898
Prestations d'entrée	400'420'303	384'624'049
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	682'999'442	664'770'661
Rentes	-139'595'096	-135'690'366
Rentes de survivants	-15'765'253	-15'622'891
Rentes d'invalidité	-11'546'381	-11'272'797
Prestations en capital à la retraite	-64'190'372	-58'122'150
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	-14'972'208	-11'562'584
Prestation réglementaires	-246'069'310	-232'270'789
Prestations de libre passage en cas de sortie	-243'435'472	-256'263'850
Versements anticipés pour l'EPL / divorce	-8'999'097	-9'412'290
Prestations en cas de sortie / transfert d'effectifs d'assurés	-54'292'982	-137'885'518
Prestations de sortie	-306'727'551	-403'561'658
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-552'796'861	-635'832'447
Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prévoyance assurés actifs	-95'821'602	-43'663'987
Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prévoyance rentiers	-124'363'990	-77'238'402
Dissolution (+) / Constitution (-) de provisions techniques	49'542'630	-53'683'502
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques	-170'642'961	-174'585'891
Dissolution / constitution de fonds libres et de réserves de cotisations des employeurs	-1'799'392	605'023
Charges (-)/ Produit (+) de liquidation partielle	15'585	-3'693'587
Intérêts du capital d'épargne assurés actifs	-45'898'208	-48'006'051
Intérêts du capital d'épargne rentiers invalides	-1'034'907	-964'248
Intérêts du capital d'épargne	-46'933'116	-48'970'299

	2020 CHF	2019 CHF
Produit de prestations d'assurance	13'647'700	11'861'779
Excedents issus des assurances	-2'989'570	1'818'258
Prime de risque (PKRück)	-21'652'310	-20'560'752
Prime de frais (PKRück)	-2'051'463	-2'010'866
Cotisations au fonds de garantie	-1'425'567	-1'397'474
Charges d'assurance	-25'129'340	-23'969'092
Résultat net de l'activité d'assurance	-103'628'513	-207'995'595
Gains sur les placements de fortune	275'891'248	531'551'481
Pertes sur les placements de fortune	-14'999'591	-3'120'855
Intérêts PLP, EPL, divorce	-394'810	-412'793
Intérêts des réserves de cotisations des employeurs	-38'124	-731'166
Frais d'administration des placements de fortune	-24'973'474	-23'665'037
Résultat net des placements de fortune	235'485'248	503'621'631
Produit de prestations fournies	4'690'160	4'521'878
Autres produits	4'690'160	4'521'878
Autres charges	-1'437	0
Administration générale	-6'408'700	-6'225'023
Frais de marketing et de publicité	-1'128'219	-1'177'072
Activités de courtage et d'intermédiaire	-2'084'532	-1'875'231
Organe de révision et experts en prévoyance professionnelle	-112'380	-135'190
Autorité de surveillance	-32'525	-20'416
Frais d'administration	-9'766'356	-9'432'932
Excedent des recettes (+)/des charges (-) avant constitution/dissolution des réserves de fluctuation de valeurs	126'779'101	290'714'981
Dissolution de réserves de fluctuation de valeurs des caisses de prévoyance	2'858'816	25'564'643
Constitution de réserves de fluctuation de valeurs des caisses de prévoyance	-129'335'464	-175'110'175
Constitution (-)/dissolution (+) des réserves de fluctuation de valeurs	-126'476'648	-149'545'532
Constitution de découvert de couverture	1'235'486	273'700
Dissolution de découvert de couverture	0	-141'443'149
Constitution (+)/dissolution (-) de découvert de couverture	1'235'486	-141'169'449
Constitution de fonds libres	-1'537'939	0
Dissolution de fonds libre	0	0
Constitution (-) / dissolution (+) de fonds libres	-1'537'939	0

Conseil de fondation

De la cause et de l'effet

Si un événement A (cause) est toujours suivi d'un événement B (effet) et si, en outre, l'événement B ne se produit que si l'événement A l'a précédé dans le temps, on considère qu'il existe une relation de cause à effet entre A et B. Ce principe de causalité a conduit le mathématicien français Pierre-Simon Laplace à déclarer, au début du XIXe siècle: «... Une intelligence qui, à un instant donné, connaîtrait toutes les forces dont la nature est animée et la situation respective des êtres qui la composent, si d'ailleurs elle était suffisamment vaste pour soumettre ces données à l'analyse, embrasserait dans la même formule les mouvements des plus grands corps de l'univers et ceux du plus léger atome; rien ne serait incertain pour elle, et l'avenir, comme le passé, serait présent à ses yeux.»

Comme vous le savez, chères lectrices et chers lecteurs, l'avenir est loin d'être un livre ouvert; en cette période de pandémie, l'incertitude vient de balayer nos modèles de planification. Et pourtant, tout effet a une cause, aussi insignifiante soit-elle.

Un virus mesurant à peine 160 milliardièmes de mètre a réussi à faire basculer le monde et à nous arracher à notre normalité habituelle – cause anodine, grave conséquence. Et si, après tout, la cause n'était pas si anodine en soi, mais déjà présente à l'état de germe dans notre mode de vie hautement interconnecté et mondialisé? Poursuivre ce débat philosophique dépasserait le cadre de cette introduction au rapport annuel.

La Previs a jusqu'à présent bien géré la crise. Grâce à notre stratégie de numérisation avancée, nous avons pu maintenir notre haut niveau de prestations coutumier dans tous les domaines en dépit des restrictions. Bien que certains de nos clients (homes, hôpitaux) aient été parfois durement touchés sur le plan organisationnel, tous ont été en mesure de répondre à chaque instant à leurs obligations en matière de prévoyance professionnelle vis-à-vis de leurs collaborateurs. Dans le domaine de l'immobilier, il a fallu faire preuve de beaucoup de tact pour traiter avec les locataires concernés, en particulier avec les professionnels du secteur commercial. Malgré l'absence de directives étatiques, la Previs a su trouver des solutions acceptables à l'amiable.

Si la Previs a aussi bien surmonté, y compris financièrement, cette année «hors norme», elle le doit avant tout à ses placements, dont la solide performance a permis de bien clôturer l'exercice 2020 et, partant, d'améliorer la base actuarielle. Dans le cas des placements financiers notamment, il semble que le principe de causalité n'ait pas opéré. Après tout, la théorie économique nous a appris que le marché boursier reflète l'évolution économique. Or, cela n'a pas été le cas l'année dernière. Alors que l'économie avait été quasiment mise à l'arrêt dans de nombreux secteurs d'activité, la bourse, passé le choc du printemps, a réalisé une incroyable performance. Le souhait d'une reprise économique rapide et la pénurie durable de placements en ont probablement été les catalyseurs. Quoi qu'il en soit, il est très difficile d'analyser de manière rationnelle la situation actuelle à la lumière des relations de cause à effet. Le risque de voir la tendance s'inverser sur le marché n'est donc pas exclu.

Lien de cause à effet, le retour: notre bonne fortune – l'allongement de l'espérance de vie – représente sans nul doute un défi de taille pour les caisses de pension. Cette cause a pour conséquence que le capital constitué doit être suffisant pour permettre de verser des pensions pendant plus longtemps. Les calculs de la caisse de pension s'appuient sur les bases techniques LPP, qui ont été mises à jour en 2020 et intègrent désormais de nouvelles données par rapport à celles publiées en 2015. Il en ressort que la longévité a continué à augmenter, mais pas autant que l'on aurait pu s'y attendre. Ce constat ne va pas jusqu'à signer la fin de la discussion sur le taux de conversion, mais l'allègement des réserves nécessaires permet de désamorcer la situation pour 2020.

Et finalement, ce sont vous, chers employeurs, assurés et retraités, qui motivez notre action. Lors de l'enquête de satisfaction de la clientèle menée en 2020, vous nous avez attribué de bonnes, voire très bonnes notes, dans toutes les catégories et je tiens à vous en remercier. Cela nous incite à continuer à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour assurer la pérennité de la prévoyance professionnelle de nos bénéficiaires.

Pour terminer, je tiens à adresser mes remerciements à celles et ceux à qui nous devons ce résultat positif: mes collègues du Conseil de fondation, en particulier les quatre femmes nouvellement élues qui y siègent et qui font preuve d'un grand engagement, les membres de la direction ainsi que l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la Previs.

Peter Flück
Président du Conseil de fondation

Composition et fonctions du Conseil de fondation en 2020

Prénom/nom	Fonction	Représentation des employés ou des employeurs	Affiliation	Entrée au Conseil de fondation / réélection ¹⁾
Peter Flück	Président Président du comité de compliance	Employeurs	Brienz Rothorn Bahn	2004/2017
Pierre Spielmann (jusqu'au 30.06.2020)	Vice-président Membre du comité de compliance	Employés	Stadt Murten	2006 ²⁾ /2017
Reto Lindegger	Vice-président (à partir du 01.07.) Membre du comité de compliance (à partir du 01.07.)	Employeurs	Schweizerischer Gemeindeverband	2016 ²⁾ /2017
Alfred Amrein	Président du comité de placements	Employeurs	Atupri Gesundheitsversicherung	2012/2017
Tanja Brunner (à partir du 01.07.2020)	Membre du comité de placements (à partir du 01.07.)	Employés	Gemeinde Spiez	2020
Matthias Bütikofer	Membre du comité de placements	Employeurs	SZB Schweizerischer Zentralverein für das Blindenwesen	2014 ²⁾ /2017
Martin Gafner	Membre du comité de placements	Employeurs	Siloah AG	2016/2017
Susanne Graf (à partir du 01.07.2020)	Membre du comité de compliance (à partir du 01.07.)	Employés	Gemeinde Matzingen	2020
Irene Minder (à partir du 01.07.2020)		Employeurs	Seniorenzentrum Oberburg	2020
Urs Obrecht	Membre du comité de compliance	Employés	Heime dahlia	2013/2017
Sarah Schneider (à partir du 01.07.2020)		Employés	Stiftung Wohnen im Alter	2020
Stephan Spycher	Membre du comité de placements (à partir du 01.07.) Membre du comité de compliance (jusqu'au 30.06.)	Employés	Gemeinde Vinelz	2009/2017
Jürg Thöni	Président du comité de placements	Employés	Spital STS AG	2012/2017

¹⁾Dans le cadre de la fusion, tous les membres du Conseil de fondation ont été réélus en 2017.

²⁾ Entrée au Conseil de fondation de l'ancienne institution de prévoyance Comunitas

Secrétariat général

Après la frayeur du printemps, un résultat finalement bon en 2020

Taux de couverture, réserves et taux d'intérêt technique

Les comptes annuels d'une caisse de pension dépendent, entre autres, de la structure des engagements à honorer vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires de rentes, mais aussi et surtout, du développement du «troisième cotisant», les placements.

Au printemps 2020, pendant le confinement, ceux-ci ont vu leurs cours chuter considérablement, creusant un trou dans les réserves de fluctuation de valeur des caisses de prévoyance, voire, dans des cas extrêmes, un découvert. Par la suite, l'évolution s'est inversée et la remontée a été constante. Selon la stratégie de placement, nous avons enregistré des rendements de 4.2% à 5.2%, ce qui a fait grimper les taux de couverture de nos caisses de prévoyance administrant des assurés actifs à des valeurs toutes supérieures à celles de la fin 2019. En fonction de leur structure et de leur taille, les caisses n'ont pas évolué de la même manière: les valeurs relevées varient ainsi entre 104.40% et 125.73%.

Le passage aux nouvelles bases techniques LPP 2020 a en outre été l'occasion pour nous de dissoudre des réserves, grâce à quoi nous avons pu abaisser le taux d'intérêt technique de 2.0% à 1.75% à la clôture 2020. Au fil des chapitres suivants, vous découvrirez les raisons qui ont rendu cette mesure possible et les répercussions qu'elle implique.

Sous l'emprise de la pandémie

La Previs peut s'estimer heureuse de s'être jusqu'à présent plutôt bien sortie de la pandémie de coronavirus. Notre cellule de crise a pris les mesures qui s'imposaient à un stade précoce, en devançant même souvent les décisions des autorités, et a ainsi fait passer la santé des collaborateurs en premier. Parallèlement, nous avons pu continuer à fournir nos prestations de telle sorte que, à quelques rares exceptions près, nos clients n'ont pas été affectés, ou très peu seulement, par les restrictions. Grâce à nos outils numériques extrêmement développés, nous avons pu poursuivre notre travail presque sans interruption depuis notre domicile. Mais ce qui nous préoccupe, au-delà de la pandémie, c'est la perte partielle de la culture d'entreprise. Le recours intensif au télétravail a donné un coup d'arrêt à tous les chantiers entrepris ces dernières années au prix de nombreux efforts au niveau des formes de collaboration, de la culture du feed-back et de l'esprit d'équipe. Sans parler de la charge mentale que le travail à domicile génère chez certains. C'est sur ce point qu'à l'instar de nombreux autres employeurs, nous devons concentrer nos efforts de reconstruction afin de renouer avec une certaine normalité. Par ailleurs, nous ne pouvons que nous féliciter, en tant que collaboratrices et collaborateurs de la Previs, de continuer à toucher notre salaire en temps voulu malgré la crise. Tout le monde n'a pas cette chance, loin s'en faut, dans ces circonstances difficiles.

Nos clients aussi ont été impactés par la pandémie, à différents niveaux: le plus souvent sur le plan organisationnel, et toujours à des degrés variés, par exemple dans le secteur de la santé; plus rarement, c'est leur survie économique qui a été menacée, même si ce scénario a jusqu'à présent plutôt fait figure d'exception en raison de la structure de notre clientèle. Néanmoins, chaque cas, aussi isolé soit-il, est une tragédie en soi. Nous sommes en mesure d'affirmer que, pour l'instant, tous nos employeurs affiliés sont parvenus à honorer leurs engagements envers nous et que la Previs n'a par conséquent subi aucune perte. La situation n'est pas tout à fait la même en ce qui concerne les revenus locatifs. Nous avons dû négocier des reports et des échelonnements de loyer avec un certain nombre de professionnels. Du point de vue de la Previs, ces gestes ont toujours été faits en tenant compte des intérêts des bénéficiaires, mais aussi avec la volonté d'éviter un défaut de paiement total à plus long terme.

A l'aube d'un environnement de travail moderne

La pandémie nous a quelque peu freiné dans notre démarche de développement systématique des outils numériques. A compter de 2021, nous irons à nouveau de l'avant et étudierons les possibilités de travail en ligne, basé sur le cloud, sans cependant négliger les risques inhérents à ce choix. Nous sommes toutefois convaincus que les outils numériques représentent l'avenir et que nous devons poursuivre de manière proactive sur notre lancée de numérisation.

Accent sur la protection des données

Notre charte place la transparence et la responsabilité au cœur de notre action. La protection des données constitue une autre valeur importante à nos yeux. Au cours des deux dernières années, nous avons ainsi travaillé avec le plus grand sérieux sur notre projet de protection des données, en passant systématiquement au crible nos processus et notre organisation au regard des exigences de la nouvelle loi fédérale révisée sur la protection des données (LPD) et, le cas échéant, du règlement général de l'Union européenne sur la protection des données (RGPD). Sur nos quelque 200 processus, 50 ont été identifiés comme en lien avec la protection des données, parmi lesquels 25 sont considérés comme pertinents au regard des nouvelles exigences légales. Ces processus ont été soumis à des analyses complexes visant à détecter leurs points faibles, des mesures ont été prises lorsque cela s'imposait, et des ajustements suivront au premier semestre 2021. Ce travail a débouché sur la rédaction d'une nouvelle déclaration de protection des données, ainsi que sur l'élargissement de l'organisation de protection des données, qui a été dotée d'une instance externe destinée à servir d'interlocutrice pour les questions de nos clients concernant la politique de protection des données de la Previs.

Stefan Muri
Directeur

Pierre-Alain Cosendai
Responsable Finances et controlling
Membre de la direction

Composition de la direction en 2020

Prénom/nom	Fonction
Stefan Muri	Directeur
Stefan Ernst	Directeur adj. / Responsable Clients & Communication
Pierre-Alain Cosendai	Membre de la direction / Responsable Finances et controlling
Nathalie Sesiani	Membre de la direction / Responsable Prévoyance
Daniel Zwygart	Membre de la direction / Responsable Placements

Assurés actifs et rentiers

Assurés actifs: femmes et hommes

	2020		2019	
	Numéro	%	Numéro	%
Femmes	22'714	70.6	22'297	70.4
Hommes	9'444	29.4	9'392	29.6
Total assurés actifs	32'158	100.0	31'689	100.0

Rentières et rentiers par type de rente

	2020		2019	
	Numéro	%	Numéro	%
Rentes de vieillesse	7'432	79.8	7'151	79.4
Rentes d'invalidité	633	6.8	640	7.1
Rentes de conjoint	1'002	10.8	996	11.1
Rentes d'orphelin/d'enfant	237	2.5	212	2.4
Autres rentes	10	0.1	7	0.1
Total bénéficiaires des rentes	9'314	100.0	9'006	100.0

Prévoyance

$$K_n = K_0 \times (1+p/100)^n \quad *)$$

***) L'effet des intérêts composés: une cause a priori anodine aux effets pourtant considérables**

Le concept des intérêts composés est souvent considéré comme fondamental en matière d'investissement. Albert Einstein a qualifié les intérêts composés de «huitième merveille du monde». Warren Buffett estime quant à lui qu'ils sont la clé d'investissements fructueux.

La rémunération des capitaux de prévoyance, et donc les intérêts composés, jouent un rôle déterminant sur le montant de l'avoir de vieillesse disponible à l'âge de la retraite. L'effet des intérêts composés se fait particulièrement ressentir lorsque le capital est investi à long terme – comme c'est le cas de l'avoir de vieillesse disponible dans la caisse de pension. L'inverse s'applique évidemment aussi: plus la période d'épargne est courte, moins l'effet des intérêts composés est manifeste – d'où l'importance de commencer à effectuer des versements dans la caisse de pension le plus tôt possible.

Le taux de rémunération des avoirs de vieillesse dépend, d'une part, des rendements obtenus – le «troisième cotisant» – et, d'autre part, de la stabilité financière ainsi que de la capacité de risque de la caisse de prévoyance, qui doivent être dûment prises en compte.

Les taux appliqués pour l'année 2020 par les caisses de prévoyance Service Public, Comunitas et Stratégie 30 sont consultables sur le site Internet. Les assurés des caisses de prévoyance Employeurs peuvent obtenir cette information auprès de leur commission de prévoyance respective.

L'appli destinée aux assurés de la Previs permet d'effectuer une simulation de l'impact qu'aurait une augmentation ultérieure de la rémunération sur l'avoir de vieillesse disponible au moment de la retraite (-> Prestations/Thèmes/Retraite). Nous vous invitons à tester cette fonctionnalité et à observer l'effet des intérêts composés.

Pour l'année 2021, le Conseil de fondation a défini un taux de base de 1%; les commissions de prévoyance pourront éventuellement soumettre une demande de rémunération rétroactive supplémentaire à l'automne prochain.

Le taux d'intérêt technique, une variable théorique à l'effet insoupçonné

Le taux d'intérêt technique désigne le taux appliqué par la caisse de pension pour déterminer la valeur actuelle (= le capital requis) des paiements futurs de rentes par actualisation. Il sert d'hypothèse de calcul pour évaluer le montant des intérêts versés à vie sur le capital constitué en vue du versement des rentes de vieillesse. Cette hypothèse, formulée au moment où l'assuré prend sa retraite, doit correspondre à un rendement à long terme qui peut être atteint en toute sécurité.

Si le rendement réalisable à long terme n'est plus en adéquation avec le taux technique, il en résulte une perte qui est imputée au taux de couverture à la fin de l'exercice.

En 1985, lors de l'introduction de la prévoyance professionnelle obligatoire, le taux d'intérêt technique avait été fixé à 4%, ce qui correspondait à un taux de conversion de 6.8%, aujourd'hui encore ancré dans la LPP. Actuellement, la Chambre suisse des experts en caisses de pensions recommande un taux d'intérêt technique de 1.68%, tandis que les experts en placements tendent vers un taux d'intérêt sans risque de -0.5%.

Le taux d'intérêt technique peut certes être abaissé du jour au lendemain, mais à la condition que des réserves suffisantes aient été constituées, que des rendements suffisants aient été générés ou qu'une diminution du taux de couverture soit acceptée. Réduire le taux d'intérêt technique nécessite en effet d'augmenter le capital qui sert à financer les rentes en cours de paiement pour compenser la baisse des futurs produits d'intérêts qui avaient été intégrés au calcul. La règle est la suivante: abaisser de 0.5% le taux d'intérêt technique d'une caisse de pension se traduit par une diminution du taux de couverture pouvant aller jusqu'à 5%.

Après avoir effectué différents calculs dans le cadre de la clôture 2020, nous avons conclu que la stabilité des caisses de prévoyance Service Public, Comunitas et Retraités nous autorisait à ramener le taux d'intérêt technique de 2% à 1.75%. Le Conseil de fondation a donc décidé d'abaisser ce taux au 31 décembre 2020.

Il convient par ailleurs de garder à l'esprit que le taux d'intérêt technique constitue une base importante pour définir le taux de conversion.

Celui-ci intègre en effet la rémunération future du capital et la longévité. Si les futures rentes doivent elles aussi être ajustées en tenant compte d'un rendement escompté inférieur, sans léser la caisse de prévoyance, il faudrait répercuter cette baisse sur le taux de conversion et le réduire en conséquence.

Bases techniques LPP 2020 et impact de la longévité sur la prévoyance

Le calcul des engagements (prestations de rente) des caisses de pension repose sur des données biométriques telles que la probabilité de décéder, de devenir invalide ou encore de laisser derrière soi des survivants en cas de décès. Ces probabilités découlent de statistiques établies sur la base d'un grand nombre d'assurés sur une période de plusieurs années. La compilation de l'ensemble des probabilités, y compris les valeurs actuelles qui en résultent pour la détermination des engagements des caisses de pension, constitue ce que l'on appelle les «bases techniques».

Les bases techniques LPP 2020 se fondent sur l'observation statistique des effectifs d'assurés (1.5 million d'assurés actifs et 0.9 million de retraités) de 15 caisses de pension participantes qui ont mis à disposition leurs données pour les années 2015 à 2019. Elles confirment le vieillissement des personnes assurées dans la prévoyance professionnelle suisse, mais l'augmentation de l'espérance de vie a été moins marquée que par le passé. La diminution de la probabilité de devenir invalide se vérifie elle aussi à nouveau.

Les bases LPP 2020 n'incluent pas l'impact éventuel du COVID-19 sur l'espérance de vie actuelle et future ou sur la probabilité de devenir invalide. Ces répercussions ne peuvent en effet pas être estimées pour l'instant. Elles n'apparaîtront que dans les futures bases LPP 2025.

Nous avons fait évaluer la population assurée à la fin de l'exercice 2020 à l'aide des deux bases techniques, à savoir LPP 2015 et LPP 2020, et en avons tiré les conclusions suivantes:

- Le passage aux nouvelles bases techniques LPP 2020 permet de dissoudre la provision constituée à cet effet.
- Il vient étayer la nouvelle durée de versement des rentes (longévité moyenne statistiquement escomptée).

Préserver les ressources en développant l'appli et en mettant fin au certificat d'assurance papier

L'appli destinée aux assurés de la Previs a été lancée en 2018 et a connu des débuts prometteurs. Depuis le printemps dernier, elle peut être installée non seulement sur un smartphone ou une tablette, mais aussi sur un ordinateur. Les chiffres parlent d'eux-mêmes: plus de 10'000 assurés sont désormais convaincus des avantages de cette application intelligente et bénéficient de ses nombreuses fonctionnalités.

Nous avons procédé au premier trimestre à l'envoi des certificats d'assurance. Jusqu'à maintenant, quelque 60'000 documents papier arrivaient directement dans les foyers chaque année, ce qui n'était pas pour déplaire à la Poste, puisque les employeurs et les assurés prenaient en charge les coûts de production et d'expédition. Cette année, pour la première fois, nous avons décidé de ne plus fournir automatiquement le certificat papier et de passer par l'application. Le document est facile à afficher et peut au besoin être imprimé. Vous avez toujours la possibilité, jusqu'à nouvel ordre, de demander l'envoi du certificat par voie postale sur la page www.previs.ch/fr/ausweis. Mais sachez qu'en utilisant l'appli «Previs», vraiment pratique, vous contribuez à préserver l'environnement et à réduire les coûts.

Année commerciale 2020: une croissance saine grâce à des activités commerciales bien préparées et à des offres réfléchies

Nos activités clientèle ont elles aussi pâti de la pandémie de coronavirus. Les visites et les entretiens annuels n'ont pu avoir lieu que par téléphone ou en ligne – quand ils ont pu être maintenus. Comme dans tant d'autres entreprises, cette nouvelle donne a entraîné des changements de programme et requis une grande flexibilité de la part de nos clients et de nos collaborateurs. Le résultat de l'exercice écoulé est d'autant plus réjouissant. Seules trois institutions ont quitté la Previs, à la suite de fusions. A contrario, de nouvelles entreprises et institutions comptant plus de 400 assurés ont décidé de rejoindre nos rangs. Les clients en question répondent à nos critères d'admission, qui sont examinés dans la procédure d'offre. Ces vérifications préalables visent à éviter qu'une nouvelle affiliation ne se traduise, pour les caisses de prévoyance en place, par des risques supplémentaires ou trop lourds à assumer. Nos activités commerciales restent axées sur une stratégie de croissance saine, et non de croissance à tout prix.

Comme cela s'était déjà produit par le passé, une institution disposant de sa propre caisse de pension a décidé de rejoindre la Previs en 2020. Cette victoire pour nous reflète la pression exercée sur les caisses propres aux entreprises, dont le fonctionnement ne peut aujourd'hui plus être rentable pour des questions de taille. Offrant de nombreuses possibilités d'affiliation et une expertise complète, la Previs se positionne ici de manière attractive avec des solutions alternatives.

De nouveaux modes de communication pour répondre à l'évolution des besoins d'information

Les médias sociaux sont omniprésents; une multitude d'informations nous parviennent chaque jour via une grande variété de canaux et de plateformes. Non pas que la Previs envisage de créer son propre compte sur Instagram, TikTok ou tout autre réseau qui fait sensation, mais force est de reconnaître que les médias sociaux, auxquels nos clients et partenaires commerciaux ont d'ailleurs de plus en plus volontiers recours, présentent des atouts majeurs. Nous explorons par conséquent de nouveaux modes de communication. Fin 2020, nous avons franchi un premier pas en lançant le Previs Newscast consacré à la réforme de la LPP, que vous trouverez sur notre site Internet, nos profils d'entreprise Xing et LinkedIn ou encore notre chaîne YouTube. Nous poursuivrons sur cette voie et proposerons d'autres initiatives semblables.

En raison de la pandémie de coronavirus, l'Assemblée des délégués ne pourra pas davantage se tenir physiquement en 2021 que l'année dernière. Nous envisageons donc d'enregistrer les discours ainsi que la présentation de Monsieur Hanspeter Latour – intervenant extérieur toujours très apprécié – sur le thème de la durabilité avant et après la retraite et de mettre ces interventions en ligne à partir du 25 mai 2021 (www.previs.ch/fr/delegiertenversammlung). Nous espérons contribuer de la sorte à rendre l'Assemblée des délégués 2021 aussi intéressante et stimulante que possible au vu des circonstances.

Nathalie Sesiani
Responsable Prévoyance
Membre de la direction

Stefan Ernst
Responsable Clients et communication
Directeur adjoint
Membre de la direction

Employeurs affiliés

	2020	2019
Segment Service Public	1'216	1'234
Segment au choix	44	38
TOTAL EMPLOYEURS	1'260	1'272

Placements financiers et immobiliers

Une année étonnamment favorable aux investisseurs

2020, l'année boursière de tous les extrêmes

Après l'exceptionnel exercice réalisé en 2019 par les placements, la tendance haussière s'est confirmée – sans se relâcher – sur les marchés des actions début 2020 et plusieurs indices boursiers ont battu de nouveaux records durant les premières semaines de l'année.

Les bourses se sont ensuite effondrées en février et en mars avec l'arrivée de la pandémie, qui a profondément ébranlé l'ensemble des marchés financiers. La plupart des grands indices boursiers ont perdu jusqu'à un tiers de leur valeur en l'espace de quelques semaines. Jamais encore dans l'histoire de la bourse, une telle envolée n'avait été suivie d'une dégringolade aussi rapide dans un marché baissier¹. Quasiment tous les pays du monde ont basculé dans une sévère récession. Cet écroulement brutal de l'économie a poussé les banques centrales et les gouvernements à intervenir. Ils ont soutenu l'économie dans une ampleur inédite, en abaissant les taux d'intérêt et en mettant en œuvre des plans de relance de plusieurs milliards de francs. Portés par l'espoir d'une normalisation rapide de la conjoncture, le cours des actions a amorcé un redressement dès la fin mars. Cette embellie a été confortée par la perspective de disposer bientôt de vaccins contre le COVID-19. Même les deuxième et troisième vagues de la pandémie qu'ont connues de nombreux pays n'ont pas mis fin au rebond, comme si les bourses bénéficiaient d'un effet d'anticipation lié aux vaccins. Le résultat des élections aux Etats-Unis a également apporté un certain apaisement. L'investiture du nouveau président et la nomination de son administration laissent entrevoir un partenaire commercial américain plus prévisible. La plupart des placements dont la valeur avait massivement chuté au printemps sont repartis à la hausse, culminant même parfois à de nouveaux sommets.

Nos actions mondiales ont dans l'ensemble enregistré des performances positives, malgré d'importantes disparités régionales. Le marché boursier américain est celui qui a le mieux terminé l'année; la dépréciation du dollar US par rapport au franc a cependant gommé une grande partie de cette plus-value. La performance globale de nos actions étrangères en CHF s'est élevée à 3.8%. Les actions suisses ont quant à elles affiché une progression nettement plus forte (+7.5%), mais ont tout de même été devancées par les actions des marchés émergents, qui ont clôturé à +8.6%. En ce qui concerne notre portefeuille obligataire, les baisses de taux d'intérêt évoquées précédemment se sont traduites par une performance d'à peine 0.5% pour les obligations suisses et de 2.1% pour les titres étrangers.

Les placements immobiliers – en particulier notre portefeuille suisse d'investissements directs – contribuent chaque année au résultat global, à hauteur de +3.7% en 2020. Toutefois, comme l'année précédente, ce résultat tout à fait honorable est très inférieur à la performance des fonds immobiliers suisses cotés en bourse (investissements immobiliers indirects). Fin 2020, leur surcote s'établissait à 40.3% (!) en moyenne, ce qui signifie que le cours des titres était supérieur de 40% à la valeur intrinsèque des placements immobiliers.

Des bourses qui se dissocient de l'évolution économique – perspectives pour 2021

Si la quasi-totalité des pays du monde a plongé dans la récession de manière fulgurante avec la pandémie de COVID-19, les cours des actions sont rapidement repartis à la hausse et semblent s'être affranchis de l'évolution économique réelle. Principalement à l'origine de ce phénomène: l'intervention des grandes banques centrales, qui ont coordonné et soutenu massivement les marchés face au choc de la pandémie, ce qu'elles n'avaient pas fait durant la crise financière de 2008. Certains secteurs boursiers (comme les valeurs technologiques) ont tiré leur épingle du jeu. Par ailleurs, les injections de liquidités, les taux d'intérêt à nouveau revus à la baisse et le manque d'alternative aux actions ont contribué à doper les cours. Il se peut donc que ces programmes de soutien et de relance aient porté leurs fruits à court terme, mais ils ont également faussé la donne sur les marchés. Et le gonflement massif de leurs bilans a placé les banques centrales dans une position épineuse.

Après le freinage complet de l'économie mondiale aux premier et deuxième trimestres 2020, la situation économique s'avère extrêmement disparate sur le plan géographique. En Asie, la reprise est, par endroits, en bonne voie; les données conjoncturelles américaines paraissent elles aussi assez robustes malgré les circonstances. En Europe, en revanche, l'horizon conjoncturel reste assombri. Le retour à la croissance économique mondiale exige que la société revienne à une certaine normalité, ce qui dépend, entre autres, de la capacité des pays à mener à bien des campagnes de vaccination efficaces. Les perspectives pour l'année 2021 sont donc très incertaines et plutôt mornes, compte tenu de la conjoncture mondiale. Les marchés pourraient bien sûr continuer à être soutenus par des plans de relance monétaire et budgétaire et poursuivre ainsi sur leur lancée positive, mais de nombreuses questions restent sans réponse quant aux effets à moyen et long terme de ces mesures.

L'immobilier d'habitation, une valeur sûre

Les investissements immobiliers directs, qui se caractérisent par une forte proportion de biens à usage d'habitation, ont jusqu'à présent été largement épargnés par les effets de la crise sanitaire. Au sein du portefeuille de la Previs, la pandémie a surtout frappé les biens détenus en copropriété qui sont principalement utilisés à des fins commerciales. Certains locataires (du secteur non alimentaire et de la gastronomie/de l'hôtellerie, par exemple) ont ainsi vu leur chiffre d'affaires chuter sévèrement. Des accords d'échelonnement de loyer ont cependant été conclus avec ceux-ci dans un esprit de partenariat – souvent en conjonction avec des prolongations de bail.

Les investissements immobiliers directs ont par conséquent une nouvelle fois affiché un résultat remarquablement bon en 2020, avec un rendement global de 3.5%, légèrement supérieur aux attentes. Cette performance s'explique par l'amélioration des possibilités de location, par la baisse des dépenses d'entretien, de fonctionnement et de réparation, ainsi que par une légère appréciation du marché, due à la pression persistante sur les placements.

Alors que le marché de l'immobilier devrait dans l'ensemble rester relativement robuste et fiable en 2021, les marchés des utilisateurs individuels feront encore face à certaines difficultés du fait des incertitudes persistantes. Sur le marché de l'habitation, par exemple, nous prévoyons que les taux de vacance continuent à augmenter en 2021, car l'activité de construction ne devrait que très peu faiblir – les loyers tendant par ailleurs à diminuer. On peut au passage se demander dans quelle mesure la hausse

de la demande en logements plus spacieux (surface habitable et nombre de pièces), constatée l'année dernière consécutivement à la généralisation du télétravail, va devenir une tendance.

Sur le marché des bureaux, l'impact de la pandémie est là encore difficile à évaluer de manière concluante. De nombreux experts partent du principe que plus de la moitié des entreprises auront davantage recours au télétravail à l'avenir, mais n'anticipent pas pour autant un effondrement de la demande d'espace de bureaux car, en parallèle, les entreprises continuent à privilégier la collaboration et l'échange de connaissances sur le lieu de travail aux gains de productivité en télétravail.

En ce qui concerne le commerce de détail, la situation demeure tendue, en particulier dans le secteur non alimentaire. On peut donc supposer que les locataires continueront à gagner en pouvoir de marché. Les enjeux en matière de prolongation des baux et de conclusion de nouveaux baux resteront importants, tout comme la pression sur les loyers, qui devraient encore baisser en 2021.

Accroître la qualité du portefeuille grâce à des investissements ciblés

Nous poursuivons nos efforts pour élargir et consolider notre portefeuille déjà bien positionné, en procédant de manière sélective à des investissements appropriés. Aux stratégies de rénovation et de densification (surélévation et extension des surfaces) s'ajoute la possibilité de développer notre portefeuille quantitativement et qualitativement grâce à des projets de nouvelles constructions innovants et durables sur des sites bien desservis, afin de renforcer notre diversification régionale. Le projet de nouvelle construction «Bahnweg Lausen», acquis par la Previs en 2016 et implanté dans l'agglomération de Bâle, en constitue un exemple révélateur. Un nouveau complexe d'appartements plaisants est en train de voir le jour dans le centre ville, à proximité immédiate de la gare. L'ensemble, construit selon les normes Minergie et SNBS², comportera une cinquantaine de logements locatifs pour 80 résidents environ, séduits par la proximité de la gare et le confort d'un bâtiment neuf. Avec ses logements bien pensés, aménagés et équipés, dotés d'un système de ventilation contrôlée, de placards intégrés et de leur propre tour de lavage, le lotissement «Bahnweg Lausen» offrira dès l'automne 2021 un cadre de vie attrayant. Du point de vue écologique, le complexe marque des points grâce à son système de chauffage par pompe à chaleur respectueux de l'environnement, allié à un concept de mobilité novateur, puisqu'il sera dans un premier temps pourvu de quatre stations de recharge électrique, susceptibles d'être par la suite complétées en fonction des besoins. Les locataires tireront leur électricité directement du système photovoltaïque installé sur leur propre toit. L'aménagement des espaces communs extérieurs sera varié et comprendra des zones de rencontre: aires de jeux, de loisirs et de repos. L'ensemble intègre un vaste éventail d'appartements, de 1.5 à 5.5 pièces, avec une volonté marquée de privilégier de petits logements, et vient parachever de manière optimale l'offre de logements actuelle dans la commune de Lausen.

Daniel Zwyygart
Responsable Placements
Membre de la direction

¹ Un «marché baissier» (bear market, en anglais) désigne un contexte de baisse des cours et de mauvaise performance boursière, par opposition à un «marché haussier» (bull market, en anglais) qui désigne un contexte de hausse des cours et de bonne performance boursière.

² SNBS: Standard Nachhaltiges Bauen Schweiz (standard Construction durable suisse)

Explication du résultat net des placements

	Fortune totale	Placements financiers	Placements immobiliers
Ø 10 ans	4.47%	4.14%	5.28%
2020	4.11%	4.31%	3.46%
2019	9.72%	11.50%	4.44%
2018	-3.01%	-5.24%	4.52%
2017	8.32%	9.17%	5.29%
2016	7.45%	4.64%	14.96%
2015	0.79%	-0.05%	3.59%
2014	6.61%	7.23%	4.34%
2013	6.56%	6.82%	5.62%
2012	6.58%	7.58%	3.85%
2011	-1.62%	-3.29%	3.19%

Jusqu'en 2014, le rendement global était celui de la fondation commune Previs Service Public. Depuis 2015, il équivaut au résultat consolidé de toutes les stratégies de placement (fortune globale). Depuis 2017, le rendement global inclut aussi les placements de l'ancienne fondation de prévoyance Comunitas. Les chiffres à partir de 2015 ne permettent pas de connaître le rendement propre à chaque caisse de prévoyance. Pour les caisses de prévoyance, c'est le rendement de la stratégie de placement retenue qui est déterminant, pour autant que la caisse ait été affiliée à la Previs l'année entière.

Comparaison entre la répartition stratégique et la répartition actuelle

Pour assurer l'efficacité de la surveillance et de la gestion des activités de placement, la stratégie de placement est répartie entre différentes catégories de placement. Le tableau ci-après permet de comparer la répartition stratégique et la répartition actuelle au 31 décembre 2020 pour les trois stratégies de placement actives.

Répartition de la fortune – Stratégie de placement Previs 30

Catégorie de placement	Part visée	Placements	Fourchette
Liquidités	1.0%	3.1%	0 – 15 %
Obligations suisses	8.0%	9.0%	5 – 15 %
Obligations étrangères	20.0%	13.8%	10 – 25 %
Obligations convertibles au niveau mondial	4.0%	4.7%	0 – 6 %
Actions suisses	7.0%	7.3%	4 – 11 %
Actions étrangères	18.0%	18.5%	15 – 29 %
Actions marchés émergents	5.0%	5.1%	
Placements alternatifs	7.0%	9.8%	0 – 13 %
Placements immobiliers suisses	26.0%	24.9%	22 - 40 %
Placements immobiliers étrangers	4.0%	3.6%	0 – 6 %

Répartition de la fortune – Stratégie de placement Previs 40

Catégorie de placement	Part visée	Placements	Fourchette
Liquidités	1.0%	2.0%	0 – 10 %
Obligations suisses	5.0%	4.6%	3 – 10 %
Obligations étrangères	15.0%	15.0%	5 – 20 %
Obligations convertibles au niveau mondial	6.0%	6.3%	2 – 10 %
Actions suisses	10.0%	10.2%	7 – 15 %
Actions étrangères	23.0%	22.9%	20 – 35 %
Actions marchés émergents	7.0%	7.1%	
Placements alternatifs	12.0%	11.9%	4 – 15 %
Placements immobiliers suisses	17.0%	16.2%	14 - 25 %
Placements immobiliers étrangers	4.0%	3.7%	0 – 7 %

Répartition de la fortune – Stratégie de placement Retraités

Catégorie de placement	Part visée	Placements	Fourchette
------------------------	------------	------------	------------

Catégorie de placement	Part visée	Placements	Fourchette
Liquidités	1.0%	1.3%	0 – 18 %
Obligations suisses	15.0%	14.7%	10 – 30 %
Obligations étrangères	18.0%	17.7%	15 – 35 %
Obligations convertibles au niveau mondial	4.0%	4.3%	0 – 5 %
Actions suisses	4.0%	4.2%	0 – 5 %
Actions étrangères	6.0%	6.1%	0 - 10%
Actions marchés émergents	2.0%	2.2%	
Placements alternatifs	10.0%	9.9%	0 – 12 %
Placements immobiliers suisses	37.0%	36.6%	25 – 45 %
Placements immobiliers étrangers	3.0%	2.9%	0 – 4 %

Compte rendu de la stratégie ESG

Les critères ESG constituent une norme reconnue, utilisée pour évaluer la prise en compte du développement durable dans la stratégie des entreprises à travers trois éléments clés: Environmental (environnement), Social (société) et Governance (gestion d'entreprise).

Compte tenu de l'obligation de diligence imposée par la loi, une institution de prévoyance doit mettre en place un système de gestion des risques, ce qui implique de se demander dans quelle mesure l'action menée aura des effets sur la future évolution de la mission de prévoyance assumée vis-à-vis des destinataires. Dans le cadre de la stratégie adoptée en matière de développement durable, nous évaluons le degré d'impact de nos mesures sur l'atténuation des risques encourus par l'institution de prévoyance afin de pouvoir obtenir des rendements, et ainsi garantir le versement des rentes à l'avenir.

Concrètement, la stratégie de développement durable s'articule autour des trois activités principales mentionnées ci-après, auxquelles les principes ESG doivent s'appliquer:

1. Produits de prévoyance durables:

dans la mesure du possible, nous concevons les plans de prévoyance, les prestations promises et leur financement de manière à ne pas léser les générations futures du fait de l'orientation stratégique adoptée.

2. Placements durables

a) Placements financiers:

nous composons nos différents portefeuilles de sorte qu'en tenant compte de la politique en matière de risques menée par la Previs et des rendements nécessaires, nous puissions améliorer la qualité des placements de façon progressive et ciblée sous l'angle du critère de durabilité.

b) Placements immobiliers directs:

nous sommes convaincus que les immeubles relevant des placements immobiliers directs qui sont construits et entretenus dans le respect des principes du développement durable présentent une valeur intrinsèque supérieure et une meilleure performance sur le long terme.

3. Organisation durable:

nous pensons l'organisation et le modèle de direction de sorte que les décisions et les mesures soient prises dans une perspective de long terme et que celles-ci viennent renforcer et encourager les collaboratrices et collaborateurs de la Previs dans leur action fiduciaire.

A partir de ces activités centrales, nous avons formulé les principes directeurs suivants en ce qui concerne le développement durable à la Previs:

- 1. La Previs s'engage à promouvoir le développement durable en explorant toutes ses possibilités et en tenant compte du groupe hétérogène que forment ses destinataires.**
- 2. Les mesures prises s'articulent autour des trois activités principales, à savoir la prévoyance, les placements et l'organisation propre.**
- 3. En matière de développement durable, la Previs applique des standards reconnus et rend compte des résultats découlant des mesures prises, si possible au travers de critères mesurables.**

En rendant compte des activités que nous menons dans le cadre de la stratégie ESG, nous souhaitons mettre en lumière les efforts consentis jusqu'à présent par la Previs ainsi que les progrès accomplis à ce niveau.

Produits de prévoyance

Nous estimons qu'un produit de prévoyance durable se caractérise par sa transparence et sa clarté, mais aussi et surtout par la capacité des assurés à planifier leur avenir. Pour pouvoir organiser financièrement le passage de la vie active à la troisième phase de l'existence, il est indispensable de disposer de bases de projection fiables. Nous avons par conséquent toujours fait en sorte d'ajuster les principaux paramètres actuariels avec clairvoyance et méthode. La réduction du taux de conversion intervenue en 2020 s'inscrit par exemple au cœur d'un processus d'ajustement graduel qui s'étale sur cinq ans (2018-2022) et qui verra ce taux passer de 6.0% (en 2017) à 5.5% (en 2022). A l'occasion des discussions stratégiques menées en 2021 pour la période 2022-2026, le Conseil de fondation réfléchira à la détermination ultérieure du taux de conversion.

Placements

Conformément à notre stratégie ESG en matière d'investissements financiers, les entreprises qui réalisent une partie de leur chiffre d'affaires grâce à la fabrication d'armes prohibées (armes nucléaires, armes biologiques, armes à sous-munitions et mines antipersonnel) doivent de manière générale être exclues du portefeuille de placements de la Previs. Sont également proscrites toutes les sociétés figurant sur la liste d'entreprises recommandées pour l'exclusion établie par l'Association suisse pour des investissements responsables (www.svvk-asir.ch). La Previs n'autorise pas non plus les placements dans les énergies fossiles et les denrées alimentaires, lorsqu'ils sont négociés par le biais de dérivés sur matières premières et ont un effet purement spéculatif sur l'évolution des prix. Ces processus d'exclusion ont été mis en œuvre en 2020 au niveau de la gestion du portefeuille de placements financiers et sont depuis appliqués de manière systématique à l'univers des investissements directs.

La révision périodique du portefeuille de placements financiers à l'aune des critères ESG, qui est effectuée par une société externe (au moins tous les deux ans), constitue un pilier important de notre stratégie ESG en matière de placements financiers. Le dernier mandat a été attribué fin 2020, après les échéances de 2016 et 2018. La révision a par ailleurs été élargie: elle inclut désormais un volet «Empreinte carbone», afin de créer une base de discussion stratégique quant au positionnement

par rapport aux émissions de CO2 et à l'orientation des investissements financiers dans ce domaine.

Test de compatibilité climatique de la Confédération: le modèle PACTA

Avec la ratification de l'Accord de Paris sur le climat, le Conseil fédéral donne un signal fort en visant la neutralité carbone («zéro émission nette») d'ici à l'horizon 2050, laquelle devra notamment passer par la réduction des émissions de CO2 du parc immobilier suisse. En participant volontairement au test de compatibilité climatique PACTA (Paris Agreement Capital Transition Assessment) proposé par la Confédération, la Previs pose un premier jalon pour atteindre cet objectif climatique.

Elle a ainsi fait analyser pour la première fois en 2020 la compatibilité climatique de son portefeuille. Malheureusement, seuls 50% des titres environ ont pu être évalués au regard de leur conformité avec les objectifs climatiques de Paris. Les bases de données de l'institution chargée de réaliser l'étude ne couvraient en effet que l'univers des obligations d'entreprises, des actions et environ 40% de nos placements collectifs. Les résultats obtenus ne sont donc pas très représentatifs. Les principaux éléments qui en ressortent sont les suivants:

- Deux tiers des émissions de CO2 de notre portefeuille sont imputables à 8% de nos placements.
- Au 31 décembre 2019, notre portefeuille de titres n'était pas conforme aux objectifs climatiques de Paris.
- Par rapport aux autres participants, nous nous trouvons dans la fourchette intermédiaire.

Comme évoqué précédemment, une analyse de l'empreinte carbone figure désormais au programme de la révision périodique de la stratégie ESG. Nous espérons que cette démarche fournira des informations exhaustives sur la manière dont les actifs financiers pourraient être encore mieux alignés sur les critères ESG et, partant, sur les objectifs climatiques de Paris.

Lors de l'analyse standardisée, environ 80 immeubles en propriété directe ont été évalués au regard de leurs émissions de CO2 actuelles et prévisionnelles en 2030. Les résultats au niveau du portefeuille mettent en évidence des émissions moyennes de CO2 de l'ordre de 11 kg par m2 de surface de référence énergétique (en 2020). Ce chiffre est largement inférieur à la valeur limite de 20 kg/m2 qui devrait être imposée en 2023 dans le cadre de la révision totale de la loi sur le CO2 pour le remplacement des installations de chauffage. Les mesures de rénovation et de substitution prévues sur les dix prochaines années devraient même nous permettre de continuer par la suite à respecter ce quota, qui sera vraisemblablement abaissé à 15 kg/m2 à compter de 2030.

Voilà pour les grandes lignes. En adoptant maintenant une approche différenciée et en considérant les différents biens de notre portefeuille, nous pouvons identifier les facteurs à l'origine de ce bon résultat. C'est grâce aux investissements réalisés ces dernières années dans de nouveaux bâtiments relativement grands tournant le dos aux énergies fossiles que la Previs se positionne aussi bien globalement, en deçà des valeurs limites qui devraient s'appliquer à l'avenir. Notre portefeuille contient néanmoins aussi des immeubles vieillissants qui demandent à être rénovés. C'est à ce niveau que le bât blesse et qu'il va falloir agir. Nous allons d'abord lancer des études individuelles visant à évaluer la consommation effective d'énergie de chaque immeuble et à analyser le potentiel de réduction des émissions de CO2. Cette première phase de planification s'appuiera sur des outils éprouvés tels que le certificat énergétique cantonal des bâtiments. Sur cette base, il conviendra dans un second temps de se pencher sur les résultats du modèle PACTA. Nous disposerons ainsi d'un rapport fondé sur des données de consommation réelles et des scénarios de rénovation aussi concrets que possible, qui ouvrira la voie à une réduction solidement étayée des émissions de CO2 de notre portefeuille immobilier d'ici à 2050.

De premières pistes prévisibles d'optimisation du portefeuille grâce à de nouvelles constructions

Le projet de nouvelle construction «Waldacker», implanté à Saint-Gall, illustre parfaitement notre conception d'un ensemble immobilier moderne, tourné vers l'avenir et respectueux du développement durable. Les 110 appartements seront loués par étapes à partir de l'automne prochain. Le lotissement répond à toutes les exigences d'un mode de vie intelligent et durable. Le principal matériau de construction utilisé est le bois, partout excepté au sous-sol; les bâtiments sont certifiés conformes à la norme SNBS (standard Construction durable suisse). Les locataires pourront utiliser directement sur place l'énergie solaire produite par le système photovoltaïque installé sur le toit (autoconsommation). Grâce à la technologie Smart Home, chaque locataire pourra notamment visualiser et ajuster sa consommation d'énergie. Le développement durable y est également une priorité en matière de mobilité: le lotissement disposera de deux véhicules Mobility, dont l'un roulera à l'électricité. Les propriétaires d'une voiture électrique auront la possibilité de la recharger facilement dans le parking souterrain. Le lotissement a également été pensé pour favoriser les rencontres, avec ses arcades propices aux échanges. Les résidents pourront en outre se retrouver dans la station de réparation de vélos commune située au sous-sol ou en extérieur, ainsi que dans l'espace de détente extérieur aménagé au plus près de la nature entre les deux rangées de bâtiments. Avec ce projet, la Previs place la barre haut à tous les niveaux du développement durable et améliore la qualité de son portefeuille d'investissements directs (www.waldacker.ch).

Gestion d'entreprise et organisation

En tant que PME, la Previs ne peut apporter qu'une modeste contribution à la durabilité au niveau de son organisation. Nous tenons néanmoins, dans la mesure du possible, à mettre en pratique les critères ESG, même à petite échelle.

Si la pandémie de coronavirus et la généralisation du télétravail qui s'en est ensuivie nous ont freiné dans la mise en œuvre du modèle de gouvernance et dans la promotion de la culture du feed-back, nous avons tout de même pu accentuer le développement de notre personnel dans une optique de durabilité en définissant des compétences clés par fonction. De cette manière, nos collaborateurs peuvent s'auto-évaluer encore mieux, prendre avec leurs supérieurs hiérarchiques les éventuelles mesures requises et améliorer ainsi leur activité de prestataire, tout en travaillant à leur propre perfectionnement.

Nous avons également fait en sorte qu'à partir de 2021, les certificats d'assurance ne soient plus automatiquement imprimés et envoyés à grande échelle. Cela représente une économie annuelle d'environ 60'000 feuilles de papier, sans compter les ressources nécessaires à la préparation et à la mise sous pli. Le certificat est désormais accessible facilement et à tout moment via l'appli «Previs», depuis un smartphone, une tablette ou un ordinateur. Nous avons bien conscience que cette décision n'a pas été du goût de tout le monde. Aussi, celles et ceux qui le souhaitent peuvent commander le document à l'année.

La réduction de notre consommation de papier l'année dernière a également été portée par l'accélération du passage au tout-numérique.

Nous veillons à renouveler constamment nos équipements informatiques sur le site de la Brückfeldstrasse en adoptant une approche «Green IT»: concrètement, nous misons ainsi systématiquement sur des périphériques rechargeables et à consommation optimisée.

Précisons, pour finir, que la totalité des fenêtres ont été remplacées à tous les étages du bâtiment de la Brückfeldstrasse, ce qui entraînera une réduction significative de la consommation d'énergie à des fins de chauffage. Cette mesure n'a pas été initiée par nos soins, le mérite en revient au propriétaire de l'immeuble.

Stefan Muri
Directeur

Daniel Zwygart
Responsable Placements

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels d'une institution de prévoyance avec plusieurs œuvres de prévoyance au Conseil de fondation de la Previs Prévoyance, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Previs Prévoyance, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e, al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir raisonnablement l'assurance que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de contrôles en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c, al.1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté et la divulgation des conflits d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si, en cas de découvert, l'institution de prévoyance avait pris les mesures nécessaires pour rétablir une couverture complète;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Le taux de couverture global de Previs Prévoyance s'élève à 105.47 % au 31 décembre 2020. Previs Prévoyance comprend 17 œuvres de prévoyance, parmi lesquelles, 1 œuvre de prévoyance se trouve en situation de découvert. Un aperçu des degrés de couverture des différentes œuvres de prévoyance est fourni dans les informations présentées dans l'annexe aux comptes annuels.

Pour les œuvres de prévoyance présentant un degré de couverture inférieur à 100 %, il doit être constaté, en vertu de l'art. 35a, al. 2, OPP 2, si les placements concordent avec la capacité de risque de l'œuvre de prévoyance en découvert.

Selon notre appréciation, nous constatons

- que le Conseil de fondation assume, avec le concours des commissions de prévoyance, sa tâche de gestion de manière explicite dans le choix d'une stratégie de placement adaptée à la capacité de risque, telle qu'expliquée dans l'annexe aux comptes annuels sous le chiffre 1.5.6;
- que le Conseil de fondation respecte, avec le concours des commissions de prévoyance, les prescriptions légales en matière de placements et a notamment déterminé la capacité de risque en appréciant tous les actifs et les passifs en fonction de la situation financière effective ainsi que de la structure et des développements à attendre dans l'effectif des assurés;
- que les placements auprès de l'employeur sont conformes aux dispositions légales;
- que les placements sont en conformité avec les dispositions des art. 49a et 50 OPP 2, compte tenu des explications qui précèdent;
- que les mesures visant à résorber le découvert ont été décidées par le Conseil de fondation avec le concours des commissions de prévoyance et de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, qu'elles ont été mises en œuvre dans le cadre des dispositions légales et du concept de mesures et que les obligations d'information ont été respectées;
- Le Conseil de fondation nous a confirmé surveiller l'efficacité des mesures visant à résorber le découvert et adapter les mesures à l'évolution de la situation.

Nous constatons que la possibilité de résorber le découvert et que la capacité de risque concernant les placements dépendent également d'événements imprévisibles, tels que l'évolution des marchés financiers et la situation de l'employeur.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Guemligen, le 9 avril 2021

T+R SA



Andreas Oester
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé



Rita Casutt
Experte-comptable diplômée
Experte-réviseur agréée

Responsable du mandat

Annexe

1.1 Bases et organisation

1.1.1 Forme juridique et but

La fondation a pour but d'assurer, dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'application, la prévoyance professionnelle en faveur des salariés des employeurs affiliés à la fondation ainsi que de leurs proches et survivants auxquels s'applique la LPP. Elle peut étendre la prévoyance au-delà des prestations minimales légales et verser en outre des allocations dans des situations de nécessité telles que maladie, accident ou chômage.

Dans la perspective de la transformation de l'institution commune en institution collective, un acte de fondation remanié a été approuvé par l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations le 31 octobre 2013 et l'inscription dans le registre du commerce a été changée en date du 18 décembre 2013. La mise en œuvre de la modification du but est intervenue au 1er janvier 2015.

Sur la base de la décision de l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations, la fusion a été inscrite au registre du commerce de Berne le 13 novembre 2017 et concrétisée par la reprise des actifs et passifs de l'institution de prévoyance Comunitas.

1.1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La fondation est enregistrée au registre LPP du canton de Berne sous le numéro 0692.

Toutes les caisses de pension soumises à la loi sur le libre passage (LFLP) doivent être affiliées au fonds de garantie LPP. Elles s'acquittent de contributions correspondantes. Le fonds de garantie assure aux assurés leurs prestations jusqu'à un salaire assuré de CHF 127'980 lorsque l'institution de prévoyance n'est pas solvable.

1.1.3 Actes et règlements

- Acte de fondation du 30 avril 2018, en vigueur depuis le 12 juin 2018
- Règlement d'organisation de la Previs du 6 mai 2019, en vigueur depuis le 1er juin 2019
- Règlement de prévoyance de la Previs du 16 septembre 2019, en vigueur depuis le 1er janvier 2020
- Règlement des placements de la Previs du 28 janvier 2019, valable depuis le 1er janvier 2019 et complété par l'annexe 8 «Exclusions de l'univers de placement sur la base de la stratégie ESG concernant les placements financiers» entrée en vigueur le 1er janvier 2020
- Règlement sur l'imputation des frais de la Previs du 1er mai 2017, en vigueur depuis le 1er janvier 2018
- Règlement sur les provisions de la Previs du 12 mars 2021, en vigueur depuis le 31 décembre 2020
- Règlement de liquidation partielle de la Previs du 21 octobre 2015, entré en vigueur avec effet rétroactif au 1er janvier 2015

1.1.4 Organes de direction de la Previs et réglementation des signatures

Lors de l'Assemblée des délégués commune de la Previs et de Comunitas du 21 juin 2017, les délégués ont élu les membres du Conseil de fondation, qui ont pris leurs fonctions à compter de l'entrée en vigueur de la fusion le 13 novembre 2017. Ils sont élus pour un mandat de quatre ans.

A la suite de son départ à la retraite, Pierre Spielmann, représentant des employés au Conseil de fondation, a quitté ses fonctions lors de l'Assemblée des délégués 2020. En raison d'un changement d'employeur, René Küng s'était retiré en milieu d'année 2019 du Conseil de fondation où il siégeait en tant que représentant des employés. Le nombre de membres du Conseil de fondation a par ailleurs été porté de dix à douze. Les quatre élections, nouvelles et complémentaires, se sont tenues lors de l'Assemblée des délégués 2020. Un renouvellement total aura lieu en 2021.

Composition du Conseil de fondation et fonctions en 2020

Prénom/nom	Fonction	Représentation des employés ou des employeurs	Affiliation	Entrée au Conseil de fondation / réélection1)
------------	----------	---	-------------	---

Prénom/nom	Fonction	Représentation des employés ou des employeurs	Affiliation	Entrée au Conseil de fondation / réélection ¹⁾
Peter Flück	Président Président du comité de compliance	Employeurs	Brienz Rothorn Bahn	2004/2017
Pierre Spielmann (jusqu'au 30.06.2020)	Vice-président Membre du comité de compliance	Employés	Stadt Murten	2006 ²⁾ /2017
Reto Lindegger	Vice-président (à partir du 01.07.) Membre du comité de compliance (à partir du 01.07.)	Employeurs	Schweizerischer Gemeindeverband	2016 ²⁾ /2017
Alfred Amrein	Président du comité de placements	Employeurs	Atupri Gesundheitsversicherung	2012/2017
Tanja Brunner (à partir du 01.07.2020)	Membre du comité de placements (à partir du 01.07.)	Employés	Gemeinde Spiez	2020
Matthias Bütikofer	Membre du comité de placements	Employeurs	SZB Schweizerischer Zentralverein für das Blindenwesen	2014 ²⁾ /2017
Martin Gafner	Membre du comité de placements	Employeurs	Siloah AG	2016/2017
Susanne Graf (à partir du 01.07.2020)	Membre du comité de compliance (à partir du 01.07.)	Employés	Gemeinde Matzingen	2020
Irene Minder (à partir du 01.07.2020)		Employeurs	Seniorenzentrum Oberburg	2020
Urs Obrecht	Membre du comité de compliance	Employés	Heime dahlia	2013/2017
Sarah Schneider (à partir du 01.07.2020)		Employés	Stiftung Wohnen im Alter	2020
Stephan Spycher	Membre du comité de placements (à partir du 01.07.) Membre du comité de compliance (jusqu'au 30.06.)	Employés	Gemeinde Vinelz	2009/2017
Jürg Thöni	Président du comité de placements	Employés	Spital STS AG	2012/2017

¹⁾ Dans le cadre de la fusion, tous les membres du Conseil de fondation ont été réélus en 2017.

²⁾ Entrée au Conseil de fondation de l'ancienne institution de prévoyance Comunitas

Composition de la direction en 2020

Prénom/nom	Fonction
Stefan Muri	Directeur
Stefan Ernst	Directeur adj. / Responsable Clients & Communication

Prénom/nom	Fonction
Pierre-Alain Cosendai	Membre de la direction / Responsable Finances et controlling
Nathalie Sesiani	Membre de la direction / Responsable Prévoyance
Daniel Zwygart	Membre de la direction / Responsable Placements

Réglementation des signatures

Le président, le vice-président et deux membres du Conseil de fondation, les membres de la direction ainsi que les membres de la direction élargie disposent d'un droit de signature collective à deux.

Prénom/nom	Fonction	Droit de signature à deux	Droit de signature à deux, avec signature d'un membre de la direction
Peter Flück	Président Président du comité de compliance	x	
Reto Lindegger	Vice-président (à partir du 01.07.) Membre du comité de compliance (à partir du 01.07.)	x	
Pierre Spielmann	Vice-président Membre du comité de compliance	x	
Alfred Amrein	Membre du Conseil de fondation Président du comité de placements	x	
Stephan Spycher	Membre du Conseil de fondation Membre du comité de placements (à partir du 01.07.)	x	
Stefan Muri	Directeur	x	
Stefan Ernst	Directeur adj. Responsable Clients & Communication	x	
Pierre-Alain Cosendai	Membre de la direction Responsable Finances et controlling	x	
Nathalie Sesiani	Membre de la direction Responsable Prévoyance	x	
Daniel Zwygart	Membre de la direction Responsable Placements	x	
Susanne Lötscher	Membre de la direction élargie Responsable ressources humaines		x
Markus Mürner	Membre de la direction élargie Responsable Asset Management immobilier		x
Christoph Stäger	Membre de la direction élargie Responsable Gestion du portefeuille immobilier		x
Marius Flückiger	Membre de la direction élargie Responsable ICT & Gestion de l'innovation		x

Indemnités du Conseil de fondation

Conformément au chiffre 2.5 du règlement d'organisation, les indemnités versées au Conseil de fondation sont publiées de manière synthétique dans le rapport annuel:

	2020 CHF	2019 CHF
Honoraires fixes	173'000	162'580
Jetons de présence	87'808	71'239
Total des indemnités du Conseil de fondation	260'808	233'819

Indemnités de la direction

En vue d'appliquer une politique de la transparence allant au-delà des prescriptions, la Previs publie également les chiffres concernant les indemnités de la direction, y compris la participation de l'employeur aux assurances sociales. La Previs pratique un système de bonus/malus selon lequel tous les collaborateurs, direction comprise, peuvent percevoir, en plus de leur salaire annuel et en application d'une procédure déterminée, une indemnité supplémentaire dépendant de leurs performances. Cette indemnité est toujours calculée en fin d'année civile sur la base de l'évaluation des performances qui a lieu lors des entretiens de promotion des collaborateurs. Elle tient compte de la réalisation des objectifs, mais aussi de la situation financière de la Previs.

	2020 CHF	2019 CHF
Somme salariale annuelle	1'119'788	1'111'500
Bonus	17'000	32'000
Parts des employeurs aux assurances sociales	269'923	261'343
Total indemnités de la direction	1'406'711	1'404'843

Le rapport entre le salaire le plus bas (apprentis non compris) et le salaire le plus élevé à la Previs est de 1:5.0.

1.1.5 Expert, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle -Cocontractant	SwissLife Pension Services AG, Zürich
Expert en prévoyance professionnelle -Expert exécutant	Martin Schnider
Organe de révision externe	T+R AG, Gümligen Experte-réviseur: Rita Casutt

Conseils en gestion de fortune

Conseils stratégiques	Renato Flückiger, Ittigen
Contrôle des risques	PPCmetrics AG, Zürich

Autorité de surveillance

Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF)
Belpstrasse 48, case postale, 3000 Berne 14

1.1.6 Employeurs affiliés

Ce tableau présente le nombre d'affiliations avec des assurés actifs à la date de référence.

	2020	2019

	2020	2019
Segment Service Public	1'216	1'234
Segment au choix	44	38
Total employeurs	1'260	1'272

1.2 Assurés actifs et rentiers

1.2.1 Assurés actifs

	2020		2019	
	Numéro	%	Numéro	%
Femmes	22'714	70.6	22'297	70.4
Hommes	9'444	29.4	9'392	29.6
Total assurés actifs	32'158	100.0	31'689	100.0

	2020	2019
Assurés actifs au 1.1.	31'689	29'919
Mutations a posteriori année précédente	0	-105
Entrées	6'255	7'060
Sorties	-4'964	-4'427
Départs à la retraite	-799	-735
Décès	-23	-23
Assurés actifs au 31.12.	32'158	31'689

1.2.2 Rentières et rentiers

	2020		2019	
	Numéro	%	Numéro	%
Rentes de vieillesse	7'432	79.8	7'151	79.4
Rentes d'invalidité	633	6.8	640	7.1
Rentes de conjoint	1'002	10.8	996	11.1
Rentes d'orphelin/d'enfant	237	2.5	212	2.4
Autres rentes	10	0.1	7	0.1
Total bénéficiaires des rentes	9'314	100.0	9'006	100.0

	2020	2019
--	------	------

	2020	2019
Bénéficiaires des rentes au 1.1.	9'006	8'692
Mutations ultérieures année précédente	11	-31
Nouveaux bénéficiaires de rentes ¹	636	702
Bénéficiaires de rentes en moins ²	-339	-357
Bénéficiaires des rentes au 31.12.	9'314	9'006

¹ Départ à la retraite, invalidité

² Terme effectif de l'affiliation ou, selon le type de rente: départ à la retraite, invalidité, décès, âge terme révolu

1.2.3 Répartition des assurés actifs en fonction de leur âge

	2020	2019
Femmes (âge en années)	44.54	44.50
Hommes (âge en années)	45.97	46.12
Assurés actifs (âge en années)	44.96	44.98

1.3 Mode de mise en œuvre du but de la fondation

1.3.1 Explication des plans de prévoyance et de leur financement

La fondation a géré sept plans d'épargne et sept plans de risque dans la caisse de prévoyance Service Public. Dans la caisse de prévoyance Comunitas, le choix des plans avec quatre plans de risque possibles est libre pour les cotisations d'épargne. Dans les autres caisses de prévoyance, le choix des plans est libre.

1.3.2 Informations complémentaires concernant l'activité de prévoyance

Adaptation des rentes à l'évolution des prix

Lors de sa séance du 29 novembre 2019, le Conseil de fondation a décidé de renoncer à adapter les rentes au renchérissement au 1er janvier 2020.

1.4 Principes d'évaluation et présentation des comptes, continuité

1.4.1 Présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 26

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26.

1.4.2 Principes comptables et d'évaluation

Les principes comptables et d'évaluation correspondent aux prescriptions des art. 47, 48 et 48a OPP 2.

Les **liquidités, créances et engagements** sont évalués à leur valeur nominale.

Les **devises** sont évaluées sur la base de leur cours le jour de référence. Les cours déterminés par l'office de dépôt s'appliquent.

Les **actions, obligations et parts de placements collectifs** sont évaluées à leur valeur boursière le jour de référence. Les cours déterminés par l'office de dépôt s'appliquent.

Les **placements immobiliers directs** ont été évalués au 31 décembre par la gestion du portefeuille immobilier (pour les immeubles en propriété exclusive) et par Privera SA (pour les parts de copropriété) selon la méthode DCF. La plausibilité de 20% des valeurs des immeubles en propriété exclusive a été vérifiée par un évaluateur externe (Wüest Partner) (seconde opinion).

- Avec la méthode DCF, la valeur de marché actuelle d'un immeuble est définie par la somme de tous les revenus nets escomptés dans le futur et actualisés au jour de l'évaluation (avant impôts, intérêts, amortissements et provisions = EBITDA). Les revenus nets (= EBITDA) sont actualisés individuellement pour chaque immeuble en tenant compte des opportunités et risques respectifs, sur la base d'un taux conforme au marché et adapté aux risques.
- En vertu de la norme Swiss GAAP RPC 26, les évaluations sont réalisées sur la base des valeurs actuelles, la définition de la valeur de marché prise en compte étant celle de l'IVSC, de TEGoVA et de la RICS: «La valeur de marché est le montant estimé auquel un bien immobilier devrait s'échanger à la date de l'évaluation entre un vendeur et un acheteur consentants dans le cadre d'une transaction régulière, après une mise sur le marché d'une durée convenable où les parties ont agi chacune sciemment, prudemment et sans contrainte.»
- Les ouvrages en cours de réalisation (projets de nouvelles constructions, rénovations mais aussi terrains à bâtir) sont portés à l'actif au coût de production. L'évaluation a lieu au plus tard un an après l'achèvement des travaux. Les coûts (de planification) jugés insignifiants sont sortis du bilan.
- Les impôts différés dus lors des ventes prévues d'immeubles existants sont contrôlés et mis à jour ou confirmés à la fin de l'exercice.
- Les taux d'actualisation se situent dans une fourchette comprise entre 2.75% et 4.20%.

Les comptes de régularisation et provisions non techniques sont établis selon les règles de la comptabilité commerciale et les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26.

Des réserves de fluctuation de valeur appropriées à la stratégie de placement prévue sont constituées du côté des passifs pour chaque caisse de prévoyance.

Pour déterminer le niveau minimal que doivent atteindre les réserves de fluctuation de valeur par catégorie d'investissement, on applique la méthode dite économique-financière (méthode «Value at Risk»). Cette méthode consiste à calculer les réserves de fluctuation de valeur des différentes stratégies de placement en se basant sur le profil de risque et de rendement des catégories de placement. Le niveau de réserves de fluctuation de valeur visé est exprimé en pour cent des capitaux de prévoyance et des provisions techniques, compte tenu d'un degré de sécurité de 97.5% sur un an.

1.4.3 Modification des principes d'évaluation, de comptabilité et de présentation des comptes

A la fin de l'exercice 2020, les principes d'évaluation, de comptabilité et de présentation des comptes n'avaient subi aucune modification par rapport à l'année précédente.

1.5 Risques actuariels, couverture du risque, taux de couverture

1.5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

La Previs est une institution de prévoyance partiellement autonome couvrant elle-même une partie de ses risques. Elle a conclu une réassurance congruente pour les risques décès et invalidité auprès de PK Rück Compagnie d'assurance vie pour la prévoyance professionnelle SA.

L'accord contractuel avec PK Rück prévoit qu'un éventuel excédent (ou déficit) résultant d'une évolution plus (ou moins) favorable des sinistres par rapport à ce qui avait été anticipé pour le calcul des primes soit comptabilisé chaque année dans la réserve de risque clientèle correspondante, figurant dans les actifs provenant de contrats d'assurance. Au cours de l'exercice 2020, il en a résulté des pertes nettes au titre des risques de 2.9 millions de francs.

Le contrat de réassurance a été renégocié en 2020, avec prise d'effet au 1er janvier 2021. Cette date correspond à la fusion des deux contrats «Previs» et «Comunitas», qui avaient été conclus avant la fusion de 2017 et étaient jusqu'à présent gérés séparément. Les états financiers 2020 auront été établis pour la dernière fois sur la base des deux contrats distincts.

1.5.2 Evolution et rémunération des avoirs d'épargne

	2020	2019
Situation des avoirs d'épargne au 1.1.	3'075'327'384	2'983'330'206
Cotisations d'épargne des employés et des employeurs	228'928'620	224'378'247
Apports en cas de reprise d'effectifs d'assurés	74'700'970	67'736'392

	2020	2019
Prestations de libre passage	261'188'604	272'034'767
Remboursements pour l'EPL / divorce	14'641'932	13'081'898
Prestations de libre passage en cas de sortie	-237'553'647	-253'090'393
Transfert de fonds en cas de sortie collective	-25'749'048	-78'431'845
Versements anticipés pour l'EPL / divorce	-8'999'097	-9'409'500
Dissolution par suite de départ à la retraite, décès	-200'587'001	-187'660'086
Variation des avoirs d'épargne des assurés en incapacité de travail	-10'406'462	-5'481'063
Intérêts du capital d'épargne	45'898'208	48'006'051
Corrections des années précédentes / incapacité de travail / AI ¹	0	832'710
Situation des avoirs d'épargne au 31.12.	3'217'390'465	3'075'327'384

¹ Le capital de couverture pour les assurés en incapacité de travail est géré au sein du capital de couverture pour les rentiers. .

Les avoirs d'épargne de chaque caisse de prévoyance ont été rémunérés à un taux d'intérêt spécifique, compris dans une fourchette de 1.00% à 2.00% (2019: entre 1.00% et 2.25%, rémunération enveloppante). La rémunération se base sur la grille prévue dans le règlement de prévoyance et est définie une fois par an pour chaque caisse de prévoyance par le Conseil de fondation à la demande de la commission de prévoyance.

1.5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

	2020	2019
Avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)	1'722'250'579	1'658'980'871

1.5.4 Evolution du capital de couverture pour les rentiers

	2020	2019
Situation du capital de couverture au 1.1.	2'277'736'732	2'199'533'704
Changement en raison de liquidations partielles	-3'696'124	-36'872'499
Adaptation au nouveau calcul au 31.12. ¹⁾	129'096'588	115'075'527
Situation du capital de couverture au 31.12.	2'403'137'196	2'277'736'732

¹⁾ Y c. transferts liés au capital de couverture incapacité de travail/invalidité et adaptations sur la base des transferts des années précédentes

1.5.5 Evolution des provisions techniques

	2020	2019
Provisions pour changement de bases	0	45'554'735
Provision pour taux de conversion	67'554'373	71'316'026
Provision pour pertes sur les retraites LPP	6'600'335	6'826'577
Total des provisions techniques	74'154'708	123'697'338

1.5.6 Résultats du rapport actuariel au 31 décembre 2020

En sa qualité d'institution collective, la Previs gère un compte pour chacune des caisses de prévoyance, comme le veut la norme de présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26. En conséquence, chaque caisse de prévoyance affiche un taux de couverture individuel, lequel est communiqué aux organes compétents de la caisse de prévoyance. Présenter un taux de couverture consolidé à l'échelle de la fondation n'ayant pas de sens, nous avons décidé d'y renoncer.

A la date du 31 décembre 2020, les taux de couverture de l'ensemble des caisses de prévoyance de la Previs calculés sur la base d'un taux d'intérêt technique de 1.75% s'établissaient dans une fourchette comprise entre 98.10% (collectif de rentiers) et 125.73%. A l'exception du collectif de rentiers, toutes les caisses de prévoyance présentaient un taux de couverture supérieur à 100%.

La stabilité financière du collectif de rentiers, dont le taux de couverture s'élève à 98.10% au sens de l'art. 44 OPP 2, est garantie par le biais du mécanisme de financement complémentaire par les caisses de prévoyance des assurés actifs. Il n'y a pas lieu de prendre des mesures de résorption d'un découvert.

L'expert en prévoyance professionnelle confirme que les dispositions actuarielles réglementaires relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales au 31 décembre 2020.

1.5.7 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les bases réglementaires et les calculs pour le bilan actuariel se fondent sur les bases techniques LPP 2020 (tableau périodique avec des valeurs extrapolées à 2020) ainsi que sur un taux d'intérêt technique de 1.75%.

Les probabilités de mariage, l'âge du conjoint, le nombre d'enfants et l'âge des enfants sont pris en compte suivant la méthode collective. Au lieu de saisir en détail la situation familiale individuelle, on applique pour chaque personne assurée les chiffres empiriques tirés des bases techniques LPP 2020.

Le taux d'intérêt technique correspond au taux d'actualisation (ou taux d'évaluation) utilisé pour calculer les capitaux de prévoyance et les provisions techniques et, partant, le financement d'une institution de prévoyance. En s'appuyant sur une recommandation de l'expert en prévoyance professionnelle, l'organe suprême de l'institution de prévoyance fixe le taux d'intérêt technique pour évaluer les capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes et, le cas échéant, les provisions techniques.

La recommandation relative aux taux d'intérêt technique est par ailleurs soumise à un plafond, dit «borne supérieure»; l'expert est tenu de justifier objectivement tout dépassement de cette valeur (directive technique DTA 4, version du 25 avril 2019, applicable aux nouvelles affiliations à partir du 31 décembre 2019).

Le taux d'intérêt technique de la Previs s'établit à 1.75 % (contre 2.0 % l'année précédente), ce qui le situe à une marge de 0.07 point de pourcentage au-dessus de la borne supérieure telle que définie dans la DTA 4.

En supposant que la structure des effectifs reste stable et que les rendements escomptés demeurent à leur niveau actuel à long terme, le taux d'intérêt technique devrait être de 1.75 % au maximum. Selon l'évolution des taux d'intérêt, des rendements escomptés et de la borne supérieure au sens de la DTA 4, il faudra envisager de l'abaisser à 1.5%.

1.5.7.1 Provisions techniques

Principes

La Previs constitue des provisions techniques pour les risques actuariels soumis à des fluctuations ainsi que pour les promesses de prestations qui ne sont pas ou pas suffisamment financées par les cotisations réglementaires.

Les provisions techniques sont des consolidations qui, dans le cadre du calcul du taux de couverture selon l'art. 44 OPP 2, sont prises en compte au même titre que les capitaux de prévoyance des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes.

Provision pour changement de bases

Cette provision est constituée pour tenir compte des effets financiers de l'augmentation attendue de l'espérance de vie depuis la publication des dernières bases techniques disponibles.

Conformément au règlement sur les provisions, la valeur théorique de la provision correspond à 0.5% du capital de couverture des rentes, multiplié par la différence entre l'année de calcul et l'année de publication des bases techniques utilisées par l'institution de prévoyance. Au 31 décembre 2020, il fallait ainsi provisionner 0.0% du capital de couverture des rentes au titre du changement de base (contre 2.0% à la fin de l'exercice précédent).

Réassurance/fonds pour fluctuation des risques des assurés actifs

Le Conseil de fondation décide de la nature et de l'étendue de la réassurance pour les risques décès, invalidité et vieillesse en s'appuyant sur les bases de décision préparées à cet effet par l'expert.

La Previs a conclu une réassurance congruente pour couvrir pleinement les risques décès et invalidité.

Provision pour taux de conversion

Une provision pour taux de conversion est constituée en cas de pertes dues à la retraite sur la base des taux de conversion appliqués en primauté de cotisations.

La provision est calculée pour tous les assurés actifs dès l'âge de 58 ans (contre 55 ans l'année précédente). Elle correspond à la différence escomptée avec le taux d'intérêt technique entre l'avoire de vieillesse probable à l'âge de la retraite et le capital de couverture actuariel nécessaire calculé au même moment pour la rente convertie. Le calcul tient compte d'un taux de retrait sous forme de capital basé sur des valeurs empiriques.

Provision pour pertes sur les rentes de vieillesse LPP

Si, à la date du départ à la retraite, la rente de vieillesse réglementaire est inférieure à la rente de vieillesse prévue par la LPP, la rente de vieillesse réglementaire doit être relevée au niveau de la rente de vieillesse légale, de sorte qu'il en résulte des pertes pour la caisse. Ces pertes sont compensées par la constitution d'une provision, calculée pour tous les assurés actifs dès l'âge de 58 ans (contre 55 ans l'année précédente) selon les mêmes principes que ceux régissant la provision pour taux de conversion.

La provision a été déterminée pour la première fois dans le cadre de la clôture annuelle 2018, avec constitution sur trois ans. Le troisième tiers a donc été provisionné au 31 décembre 2020.

Provision pour abaissement du taux d'intérêt technique

Aucune provision pour réduction supplémentaire du taux d'intérêt technique n'a été constituée au 31 décembre 2020.

1.5.8 Modification des bases et hypothèses techniques

Au cours de l'exercice sous revue, le taux d'intérêt technique a été abaissé de 2.0% à 1.75%. Les bases techniques LPP 2020 se sont également substituées aux bases techniques LPP 2015.

1.5.9 Taux de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Le taux de couverture au niveau de la fondation, tel que défini par l'art. 44 OPP 2, s'élève à 105.47%. Le tableau ci-dessous indique dans quelle fourchette se situe le taux de couverture des différentes caisses de prévoyance.

Degré de couverture des caisses de prévoyance	2020	2019
< 90.0%	0	0
90.0% – 94.9%	0	0
95.0% – 100.0%	1	1
> 100.0%	16	15

1.6 Commentaires relatifs aux placements de fortune et au résultat net de ces placements

1.6.1 Organisation des activités de placement, règlement des placements

1.6.1.1 Règlement des placements

Le règlement des placements de la Previs fixe la répartition des responsabilités, des compétences et des tâches de contrôle entre le Conseil de fondation, le comité de placements et la direction.

Le processus de placement de fortune se subdivise en plusieurs phases, avec différentes attributions de compétences. Il en résulte grosso modo le tableau suivant:

Domaine	Conseil de fondation	Comité de placements	Gestion de portefeuilles
Placements stratégiques	Décision	Conseil	
Placements tactiques	Information	Décision	Mise en œuvre
Choix des titres		Information	Décision

Domaine	Conseil de fondation	Comité de placements	Gestion de portefeuilles
Affaires courantes		Information	Décision
Reporting	Information	Information	Consolidation

Pour les mandats externes, la gestion de portefeuille est assurée par le gestionnaire de portefeuille compétent de la banque concernée; s'agissant de mandats internes, le traitement relève de la gestion de portefeuille interne à la Previs.

Autres organes concernés

Mission	Responsabilité
Conseils stratégiques	Renato Flückiger, Ittigen
Global Custodian	UBS Switzerland AG, Zürich
Gestion de fonds	UBS Fund Management, Basel
Contrôle des risques	PPCmetrics AG, Zürich

1.6.1.2 Mandats de gestion de fortune

Sur autorisation de l'Autorité de surveillance des marchés financiers, les obligations suisses, obligations étrangères, actions suisses et actions étrangères sont gérées dans le cadre de fonds à investisseur unique moyennant la délégation en retour de la gestion de fortune à la gestion de portefeuille de la Previs. Toutes les autres catégories de placement sont gérées selon le même principe dans le cadre des Managed Accounts par la gestion de portefeuille de la Previs.

La Previs gère personnellement l'ensemble des placements avec le concours d'experts externes.

Elle a en outre attribué un mandat de gestion de fortune à Credit Suisse Asset Management pour les obligations en devises étrangères.

1.6.2 Objectif et calcul des réserves de fluctuation de valeurs

Les réserves de fluctuation de valeur sont constituées séparément pour chaque caisse de prévoyance. Le niveau visé pour les réserves de fluctuation de valeur a été défini comme suit pour chacune des stratégies de placement¹:

	2020		2019	
	CHF	%	CHF	%
Stratégie de placement 15	n.v.	13.0%	n.v.	13.1%
Stratégie de placement 30	915'391'009	17.6%	904'514'465	17.9%
Stratégie de placement 40	58'731'970	21.7%	54'215'574	21.9%
Stratégie de placement rentiers	30'766'114	13.8%	24'822'814	14.1%

La procédure utilisée correspond aux principes d'évaluation énoncés au chiffre 1.4.2. Les réserves de fluctuation de valeur nécessaires ont été estimées par PPCmetrics SA en 2020.

¹ Le nombre figurant dans la désignation de la stratégie correspond à la part d'actions qu'elle comporte.

1.6.3 Présentation des placements par catégorie

1.6.3.1 Présentation des placements ventilés selon usages comptables

	2020 CHF	2019 CHF
Stratégie 30	5'520'281'134	5'325'106'228
Stratégie 40	322'868'764	284'295'669
Stratégie retraités	211'682'041	164'084'602
Total des placements de fortune	6'054'831'940	5'773'486'499

Capital d'exploitation et autre	2020 CHF	2019 CHF
Liquidités d'exploitation	41'531'609	40'183'281
Créances d'employeurs	6'423'859	7'189'347
Créances diverses	2'831'848	4'063'725
Actifs provenant de contrats d'assurance	11'860'830	15'479'992
Placements immatériels	84'048	1'402'550
Placements matériels	2'429'950	2'948'300
Compte de régularisation actif	577'401	579'925
Total capital d'exploitation et autre	65'739'545	71'847'119

Récapitulation de la fortune totale	2020 CHF	2019 CHF
Total des investissements	6'054'831'940	5'773'486'499
Total capital d'exploitation et autre	65'739'545	71'847'119
Fortune totale (somme du bilan)	6'120'571'485	5'845'333'619

Le poste «Créances envers des employeurs» comprend les cotisations d'employeurs encore dues au 31 décembre 2020.

1.6.3.2 Présentation selon la stratégie de placement 30

L'allocation des fonds au 31 décembre 2020 a été définie sur la base des valeurs boursières présentées dans la comptabilité des titres d'UBS. En raison d'un décalage temporel, ces valeurs diffèrent légèrement des valeurs inscrites dans le rapport annuel d'UBS et au bilan.

Le tableau ci-après met en regard la valeur fin 2020 et la quote-part visée dans la stratégie de placement sur décision du Conseil de fondation:

Catégorie de placement	Part visée	Placements	Fourchette
Liquidités	1.0%	3.1%	0 – 15 %
Obligations suisses	8.0%	9.0%	5 – 15 %
Obligations étrangères	20.0%	13.8%	10 – 25 %
Obligations convertibles au niveau mondial	4.0%	4.7%	0 – 6 %
Actions suisses	7.0%	7.3%	4 – 11 %
Actions étrangères	18.0%	18.5%	15 – 29 %
Actions marchés émergents	5.0%	5.1%	
Placements alternatifs	7.0%	9.8%	0 – 13 %

Catégorie de placement	Part visée	Placements	Fourchette
Placements immobiliers suisses	26.0%	24.9%	22 - 40 %
Placements immobiliers étrangers	4.0%	3.6%	0 - 6 %

Au cours de l'exercice sous revue, la quote-part d'actions correspondait à la part visée.

1.6.3.3 Présentation selon la stratégie de placement 40

L'allocation des fonds au 31 décembre 2020 a été définie sur la base des valeurs boursières présentées dans la comptabilité des titres d'UBS. En raison d'un décalage temporel, ces valeurs diffèrent légèrement des valeurs inscrites dans le rapport annuel d'UBS et au bilan.

Le tableau ci-après met en regard la valeur fin 2020 et la quote-part visée dans la stratégie de placement sur décision du Conseil de fondation:

Catégorie de placement	Part visée	Placements	Fourchette
Liquidités	1.0%	2.0%	0 - 10 %
Obligations suisses	5.0%	4.6%	3 - 10 %
Obligations étrangères	15.0%	15.0%	5 - 20 %
Obligations convertibles au niveau mondial	6.0%	6.3%	2 - 10 %
Actions suisses	10.0%	10.2%	7 - 15 %
Actions étrangères	23.0%	22.9%	20 - 35 %
Actions marchés émergents	7.0%	7.1%	
Placements alternatifs	12.0%	11.9%	4 - 15 %
Placements immobiliers suisses	17.0%	16.2%	14 - 25 %
Placements immobiliers étrangers	4.0%	3.7%	0 - 7 %

Au cours de l'exercice sous revue, la quote-part d'actions correspondait à la part visée.

1.6.3.4 Présentation selon la stratégie de placement Previs Retraités

L'allocation des fonds au 31 décembre 2020 a été définie sur la base des valeurs boursières présentées dans la comptabilité des titres d'UBS. En raison d'un décalage temporel, ces valeurs diffèrent légèrement des valeurs inscrites dans le rapport annuel d'UBS et au bilan.

Le tableau ci-après met en regard la valeur fin 2020 et la quote-part visée dans la stratégie de placement sur décision du Conseil de fondation:

Catégorie de placement	Part visée	Placements	Fourchette
Liquidités	1.0%	1.3%	0 - 18 %
Obligations suisses	15.0%	14.7%	10 - 30 %
Obligations étrangères	18.0%	17.7%	15 - 35 %
Obligations convertibles au niveau mondial	4.0%	4.3%	0 - 5 %
Actions suisses	4.0%	4.2%	0 - 5 %
Actions étrangères	6.0%	6.1%	0 - 10%
Actions marchés émergents	2.0%	2.2%	
Placements alternatifs	10.0%	9.9%	0 - 12 %
Placements immobiliers suisses	37.0%	36.6%	25 - 45 %
Placements immobiliers étrangers	3.0%	2.9%	0 - 4 %

Au cours de l'exercice sous revue, la quote-part d'actions correspondait à la part visée.

1.6.4 Limites légales selon l'OPP 2

1.6.4.1 Art. 55 OPP 2 en lien avec la fortune globale

Conformément à l'art. 55 de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP 2), des limites s'appliquent aux différents placements.

	Part effective	Part maximale
Titres hypothécaires	1.72%	50.00%
Actions	30.33%	50.00%
Immobilier	27.52%	30.00%
Immobilier en Suisse	24.45%	30.00%
Immobilier à l'étranger	3.07%	10.00%
Placements alternatifs	8.27%	15.00%
Devises étrangères non couvertes	26.95%	30.00%
Infrastructure	1.70%	10.00%
Placements chez l'employeur	0.08%	5.00%

Toutes les limites sont respectées à l'échelle de la fondation. Au 31 décembre 2020, les valeurs patrimoniales déclarées au titre d'immeubles en vertu de l'OPP 2 représentaient cependant 39.5% pour la **stratégie Retraités**. La limite fixée par l'OPP 2 est ainsi dépassée de 9.5% au niveau de la stratégie de placement. Ce dépassement de la limite établie à 30% pour les placements immobiliers se justifie et s'explique à la lumière des remarques ci-dessous, extraites du règlement des placements:

Les directives qui s'appliquent en matière de placement nécessitent d'étendre certaines des limites fixées par l'OPP 2 comme suit:

- > Total des placements immobiliers selon la part visée par la Previs: 40%
- > Total des placements immobiliers selon la part maximale de la Previs: 49%
- > Total des placements immobiliers selon la part maximale prévue par l'OPP 2: 30%, dont 10% max. à l'étranger

La Previs poursuit une stratégie de placement qui tend à exploiter au mieux le potentiel de rendement des différents marchés de placement en tenant compte de la capacité de risque (et notamment de la structure des engagements). Afin de réduire la volatilité de la fortune globale, la Previs détient et gère en propre une large part de biens immobiliers directs, en se concentrant principalement sur des appartements locatifs. La part stratégique visée pour cette catégorie de placements est de 37%. En complément à la catégorie des placements immobiliers directs axés sur les logements et à titre de diversification, la Previs investit également dans des biens immobiliers indirects à l'étranger (part stratégique visée: 3%). Une fois les parts visées atteintes, la part d'immobilier peut donc représenter 40%, et même 49% si toutes les limites maximales sont atteintes. De fait, il en résulte un dépassement des limites prévues par l'OPP 2 de respectivement 10 et 19 points de pourcentage. En augmentant la part d'immobilier, et en particulier d'immobilier direct, la Previs améliore encore sa situation générale en matière de risque.

La quote-part de placements alternatifs prévue par l'OPP 2 diffère de la classification effective telle que prévue par le règlement des placements, car une approche économique doit prévaloir quand il s'agit de surveiller les risques. Le respect de la quote-part de placements alternatifs prévue par l'OPP 2 est garanti par un rapport OPP 2 distinct, établi par notre dépositaire central (Global Custodian).

1.6.5 Instruments financiers dérivés et engagements de capital en cours (ouverts)

1.6.5.1 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

	Exposure + CHF	Exposure - CHF	Valeur du marché CHF	Volumes de contrats CHF

	Exposure + CHF	Exposure - CHF	Valeur du marché CHF	Volumes de contrats CHF
Instruments sur devises	12'212'636	-1'952'255	10'260'381	869'677'342
Produits structurés	2'652'115	0	2'652'115	2'652'115
Total	14'864'751	-1'952'255	12'912'496	872'329'457

Les appels de marge existant au 31 décembre 2020 sont couverts par les limites internes disponibles auprès de notre dépositaire central (Global Custodian).

Les produits structurés comprennent des certificats trackers ainsi que des produits portant intérêts à coupons variables.

1.6.5.2 Engagements de capital en cours (ouverts)

Au 31 décembre 2020, les engagements de capital suivants étaient ouverts:

	CHF	EUR	USD
Engagement de capital appelé	3'671'349	103'537'705	130'952'009
Engagement de capital ouvert	36'328'651	46'462'295	61'747'991
Engagement de capital total	40'000'000	150'000'000	192'700'000

1.6.6 Valeurs de marché et cocontractants des titres en Securities Lending

En principe, le règlement des placements de la Previs n'autorise pas le prêt de titres. Il se peut cependant qu'au sein des parts de fonds souscrites et des fondations de placement, des prêts de titres (Securities Lending) soient proposés par l'intermédiaire du service de gestion de portefeuille du fournisseur.

1.6.7 Explication du résultat net des placements

1.6.7.1 Rendements

	Fortune totale	Placements financiers	Placements immobiliers
Ø 10 ans	4.47%	4.14%	5.28%
2020	4.11%	4.31%	3.46%
2019	9.72%	11.50%	4.44%
2018	-3.01%	-5.24%	4.52%
2017	8.32%	9.17%	5.29%
2016	7.45%	4.64%	14.96%
2015	0.79%	-0.05%	3.59%
2014	6.61%	7.23%	4.34%
2013	6.56%	6.82%	5.62%
2012	6.58%	7.58%	3.85%
2011	-1.62%	-3.29%	3.19%

Jusqu'en 2014, le rendement global était celui de la fondation commune Previs Service Public. Depuis 2015, il équivaut au résultat consolidé de toutes les stratégies de placement (fortune globale). Depuis 2017, le rendement global inclut aussi les placements de l'ancienne fondation de prévoyance Comunitas. Les chiffres à partir de 2015 ne permettent pas de connaître le rendement propre à chaque caisse de prévoyance. Pour les caisses de prévoyance, c'est le rendement de la stratégie de placement retenue qui est déterminant, conformément à la comptabilité des certificats d'actions.

1.6.7.2 Frais de gestion de la fortune

En valeur relative, les frais de gestion de fortune sont restés inchangés par rapport à l'exercice précédent.

	2020 CHF	2019 CHF
Coûts explicites placements financiers	-1'442'900	-917'694
Coûts implicites placements financiers	-17'487'239	-16'875'962
Total frais de gestion de la fortune placements financiers bruts	-18'930'139	-17'793'655
en % de la valeur du marché des placements financiers	0.40%	0.40%
Rabais	456'824	451'306
Total frais de gestion de la fortune placements financiers nets	-18'473'315	-17'342'349
en % de la valeur du marché des placements financiers	0.39%	0.39%
Frais d'administration internes	-6'019'212	-5'950'918
Honoraires de tiers gestion de fortune	-489'951	-538'611
Recettes honoraires gestion de fortune / charges	267'860	415'426
Gestion de portefeuille interne	-87'671	-162'584
Estimations	-171'185	-86'001
Total frais de gestion de la fortune immobilière	-6'500'159	-6'322'688
en % de la valeur du marché des placements immobiliers directs	0.48%	0.48%
Total frais de gestion de la fortune nets	-24'973'474	-23'665'037
en % de la valeur du marché brute	0.42%	0.42%
en % de la valeur du marché nette	0.41%	0.41%

La Previs a conclu des conventions avec différentes fondations de placement et divers fournisseurs de fonds concernant les rétrocessions et les rabais. Pour l'année 2020, la Previs s'est vu accorder des rabais à concurrence de 0.46 million de francs (2019: 0.45 million de francs). Nous avons en outre conclu avec notre dépositaire central (Global Custodian) un «Fund Master Agreement», qui implique notamment la ségrégation de l'ensemble de nos fonds de placement. Cet accord garantit que, dans le cadre des relations commerciales avec la Previs, notre Global Custodian ne retient pas de dotations supplémentaires sous forme de rabais au sens de l'ATF 132 III 460.

Au 31 décembre 2020, la Previs ne détenait pas de placements collectifs non transparents, selon le relevé de frais de gestion de fortune établi par UBS. Le taux de transparence des coûts s'élève donc à 100%.

	2020 CHF	2019 CHF
Total placements transparents	6'054'831'939	5'773'486'499
Total placements collectifs non transparents	0	0
Fortune globale de placement	6'054'831'939	5'773'486'499
Pourcentage de transparence des coûts	100.00%	100.00%

1.6.7.3 Exercice du droit de vote

L'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), mieux connue sous le nom d'«initiative Minder», contraint les caisses de pension, en tant qu'actionnaires d'entreprises suisses, à faire effectivement usage de leur droit de vote dans l'intérêt des destinataires. Les modalités d'exercice du droit de vote peuvent être consultées sous www.previs.ch/fr/vermoegensanlagen.

1.6.8 Explications concernant les placements chez les employeurs et les réserves de cotisations des employeurs

1.6.8.1 Explications concernant les placements auprès des employeurs

Au 31 décembre 2020, les placements auprès des employeurs étaient constitués d'un prêt de 5 millions de francs accordé à la fondation Siloah (rémunération 2020: 2.20%).

1.6.8.2 Explications concernant les réserves de cotisations des employeurs

	2020 CHF	2019 CHF
Situation des réserves de cotisations employeurs au 1.1.	7'980'286	7'854'144
Dépôts	3'153'447	1'244'857
Prélèvement pour le financement des cotisations	-1'175'629	-1'195'931
Prélèvement pour le maintien de l'effectif	-178'426	-554'241
Prélèvement pour les sorties d'effectifs assurés	0	-99'709
Intérêts	38'124	731'166
Situation des réserves de cotisations employeurs au 31.12.	9'817'802	7'980'286

Les réserves de cotisations des employeurs ont été rémunérées à hauteur de 0.5% dans chaque caisse de prévoyance. Depuis 2020, le modèle de rémunération appliqué est le suivant:

- > en cas d'excédent de couverture (taux de couverture > 100%) de la caisse de prévoyance: la moitié du taux d'intérêt minimal LPP*
- > en cas de découvert (taux de couverture < 100%) de la caisse de prévoyance: 0.0%

L'Ordonnance COVID-19 prévoyance professionnelle adoptée par le Conseil fédéral a également permis d'utiliser les réserves de cotisations des employeurs pour financer les cotisations des employés, en l'occurrence à hauteur de CHF 85'022.50 en 2020.

* Le Conseil fédéral définit chaque année (au quatrième trimestre, pour entrée en vigueur l'année suivante) le taux d'intérêt minimal dans la prévoyance professionnelle obligatoire.

1.7 Explications concernant les autres positions du bilan et le compte d'exploitation

1.7.1 Frais d'administration

La Previs comptabilise ses frais d'administration pour les différents secteurs: Prévoyance, Clients et communication, Placements financiers et Placements immobiliers. Les prestations réciproques sont facturées à l'interne.

	2020 CHF	2019 CHF
Frais d'administration bruts ¹	-9'874'310	-9'618'795
Produits prévoyance	107'953	185'863

	2020 CHF	2019 CHF
Frais d'administration moins produits d'administration prévoyance	-9'766'356	-9'432'932
Frais d'administration facturés	4'683'626	4'516'715
Frais d'administration nets	-5'082'731	-4'916'217

¹ L'indemnisation des courtiers en assurance est incluse dans les frais d'administration. Elle s'effectue sur les primes de risque et de frais. Les affiliés ou les personnes assurées pour lesquelles des indemnités sont versées à des courtiers en assurance du fait de leur employeur doivent, le cas échéant, s'adresser directement au courtier en assurance compétent afin de connaître le montant de l'indemnité.

1.7.2 Engagement conditionnel vis-à-vis de PK Rück Compagnie d'assurance vie pour la prévoyance professionnelle SA

En souscrivant le contrat de réassurance pour les risques décès et invalidité avec PK Rück en 2013, la Previs a également racheté un paquet d'actions. Elle possède ainsi une participation substantielle (22.5% du capital), ce qui la place sur un pied d'égalité avec les membres fondateurs de l'époque, à savoir Nest, PKG et Abendrot.

De nouvelles dispositions réglementaires imposent de garantir la solvabilité permanente de PK Rück: elles prévoient un taux de solvabilité minimum de 100%. PK Rück s'est fixé comme objectif d'atteindre un taux de solvabilité de 200%, avec un minimum de 150%. Le taux de solvabilité peut être amené à passer en dessous de cette barre de 150% du fait des aléas du marché ou d'autres raisons mais, dans ce cas, des mesures doivent être prises immédiatement en vue de remédier à la situation et de revenir au taux visé.

Pour ce faire, il est indiqué que les actionnaires versent une contribution non assortie d'indemnités dans les réserves de capital libres de PK Rück, cette procédure ayant l'avantage d'être rapide et simple. Le contrat correspondant prévoit que le conseil d'administration de PK Rück puisse définir la date de ce versement à la majorité simple au cours des cinq années suivantes, afin de pouvoir réagir rapidement à l'évolution du marché et aux exigences réglementaires.

Le Conseil de fondation de la Previs a approuvé le contrat le 9 mai 2018. Il a ainsi pris un engagement conditionnel plafonné à 6.975 millions de francs pour les années 2018 à 2022.

L'engagement n'a pas été porté au bilan à titre d'engagement conditionnel.

1.8 Dispositions de l'autorité de surveillance

Les comptes annuels 2019 ont été approuvés par l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF) le 19 septembre 2020. Aucune condition n'a été imposée.

1.9 Autres informations relatives à la situation financière

1.9.1 Découvert / explication des mesures prises

Au 31 décembre 2020, seule la caisse de prévoyance Retraités affichait un taux de couverture inférieur à 100%, à savoir 98.10%, qui est maintenu dans une fourchette comprise entre 98% et 102%.

Conformément au rapport actuariel, il n'est à l'heure actuelle pas nécessaire d'engager des mesures.

1.9.2 Liquidation partielle

Parmi les contrats d'affiliation résiliés au 31 décembre 2020, aucun n'a donné lieu à une liquidation partielle.

A la suite d'une fusion intervenue au 1er juillet 2020, l'une de nos institutions affiliées a quitté la Previs avec tous ses assurés et bénéficiaires de rentes au 30 juin 2020. Cette résiliation anticipée a déclenché une liquidation partielle dans la caisse de prévoyance concernée. En vertu de l'art. 2.2 du règlement de liquidation partielle, il appartient au Conseil de fondation de fixer la date déterminante pour la liquidation partielle. La date de référence retenue pour la prise en compte de cette sortie anticipée a ainsi été fixée au 31 décembre 2019.

1.9.3 Valeurs patrimoniales gagées

Pour la couverture des opérations de change à terme, notre banque attitrée possède un droit de gage sur notre portefeuille de titres à hauteur de 50 millions de francs. Pour les dérivés cotés en bourse, des valeurs patrimoniales ad hoc ont été gagées en sus dans notre fonds à investisseur unique.

1.10 Événements postérieurs à la date de clôture du bilan

Aucun

Résultat d'exploitation 2020

Caisse de prévoyance Comunitas



Sous l'emprise de la pandémie

L'année 2020 a été sans précédent, et la période actuelle ne s'annonce pas moins complexe. Après la frayeur du printemps, nous avons finalement enregistré un bon résultat en 2020.

Lors du confinement, nos placements ont considérablement chuté, creusant un trou dans les réserves de fluctuation de valeur des caisses de prévoyance, voire, dans des cas extrêmes, un découvert. Heureusement, la situation s'est ensuite inversée. Selon la stratégie de placement, nous avons obtenu des rendements de 4.2% à 5.2%, ce qui a fait grimper les taux de couverture de nos caisses de prévoyance administrant des assurés actifs à des valeurs toutes supérieures à celles de la fin 2019.

Le passage aux nouvelles bases techniques LPP 2020 a en outre été l'occasion pour nous de dissoudre des réserves devenues inutiles et d'abaisser ainsi le taux technique de 2.0% à 1.75%. Cette démarche nous permettra de continuer à améliorer les états financiers des prochains exercices. L'objectif n'est cependant pas encore tout à fait atteint.

Vue d'ensemble des principales informations

Chiffre-clé	31.12.2020	31.12.2019
Somme du bilan (1'000 CHF)	2'449'544	2'419'021
Taux de couverture	104.40%	102.04%
Bases techniques	BVG 2020 / PT	BVG 2015 / PT
Rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs	1.50%	1.50%
Taux d'intérêt technique (rémunération des capitaux de prévoyance Retraités)	1.75%	2.00%
Taux de conversion	5.70%	5.80%
Stratégie de placement	Strategie 30	Strategie 30
Objectif des réserves pour fluctuation de valeurs	17.60%	17.90%
Rendement des placements	4.06%	9.70%
Nombre d'employeurs	596	603
Nombre d'assurés	12'305	12'569
Nombre de rentiers	3'421	3'382

Comptes annuels selon SWISS GAAP FER 26

Bilan

Actifs	31.12.2020 CHF 1'000	31.12.2019 CHF 1'000
Liquidités et placements sur les marchés monétaires	14'824	16'058
Placements de fortune	2'424'983	2'392'548
Créances	3'037	3'615
Actifs provenant des contrats d'assurance	6'700	6'800
Total des actifs	2'449'544	2'419'021

Passifs	31.12.2020 CHF 1'000	31.12.2019 CHF 1'000
Dettes ¹⁾	40'382	131'797
Compte de régularisation passif	-	33
Réserves de cotisations des employeurs	1'129	1'103
Capital de prévoyance assurés actifs	1'353'829	1'307'744
Capital de prévoyance rentiers	920'189	881'800
Provision pour changement de base	-	17'636
Provision pour taux de conversion	30'598	31'340
Provision pour pertes sur les retraites LPP	2'013	1'964
Réserve de fluctuation de valeurs	101'405	45'602
Total des passifs	2'449'544	2'419'021

¹⁾ Prestations de libre passage, rentes et dettes générales à verser (y c. les changements de caisse de prévoyance d'employeurs).

Après l'exceptionnel exercice 2019, la tendance haussière s'est confirmée sur les marchés des actions début 2020, et plusieurs indices boursiers ont enregistré de nouveaux records durant les premières semaines. Les bourses se sont ensuite effondrées en février et en mars avec l'arrivée de la pandémie, qui a profondément ébranlé l'ensemble des marchés financiers. La plupart des grands indices boursiers ont perdu jusqu'à un tiers de leur valeur en quelques semaines. L'écroulement brutal de l'économie a poussé les banques centrales et les gouvernements à intervenir. Ils ont soutenu l'économie dans une ampleur inédite, en abaissant les taux d'intérêt et en mettant en œuvre des plans de relance massifs. L'espoir d'une normalisation rapide de la conjoncture a permis aux actions d'amorcer un redressement dès la fin mars. Les **actions** mondiales ont enregistré des performances globalement positives en glissement annuel après le krach de février/mars et le rebond qui a suivi, malgré d'importantes disparités régionales. Les actions mondiales ont progressé de 3.8%, leurs homologues suisses de 7.5% et celles des marchés émergents de 8.6%. La baisse des **taux d'intérêt** s'est traduite par des plus-values sur les **obligations** (titres obligataires étrangers: +2.1%, titres obligataires domestiques: +0.5%). Les **placements immobiliers** suisses ont également connu une évolution favorable (+3.7%), à laquelle notre portefeuille d'investissements directs a contribué à hauteur de 3.5%. Dans l'ensemble, les prix des actifs ont poursuivi leur hausse dans la plupart des catégories de placement en 2020.

Perspectives 2021: bien des choses dépendent de la rapidité avec laquelle la campagne de vaccination avancera et avec laquelle l'économie renouera avec la croissance. Les marchés sont très dépendants de la politique monétaire des banques centrales. De manière générale, des mesures de soutien monétaire et budgétaire demeureront nécessaires. La question de l'évolution de l'inflation est également difficile à évaluer. Le fait que la plupart des catégories de placements soient fortement valorisées implique un important potentiel baissier.

Stratégie 2017-2021: impact sur la fondation et les caisses de prévoyance

En 2016, les mesures suivantes avaient été définies dans le cadre de la stratégie 2017-2021:

- Abaissement du **taux d'intérêt technique** à 2.25% à la fin de l'exercice 2017 → 2020: 1.75%
- Réduction progressive du **taux de conversion**, qui doit être ramené à une valeur cible de 5.5% d'ici à 2022 → 2020: 5.7% (à 65 ans)
- Atténuation de l'effet de redistribution entre les actifs et les retraités par le biais d'une **rémunération des avoirs de vieillesse** basée sur le taux de couverture → taux appliqué en 2020 par la caisse de prévoyance Comunitas: 1.5% (taux minimal LPP: 1%)

La clôture 2020 a par ailleurs vu le passage aux **bases techniques LPP 2020 (tableaux périodiques)**.

Composition de la commission de prévoyance

Membres 2020:

- Martin Kuratli (représentant des employés, présidence)
- Reto Lindegger (représentant des employeurs)
- Charles N. Moser (représentant des employeurs)
- Susanne Harder (représentante des employeurs)
- Vanessa Köhli (représentante des employés)
- Claudia Bumi (représentante des employés) jusqu'au 31.12.2020

Compte d'exploitation

	31.12.2020	31.12.2019
	CHF 1'000	CHF 1'000
Cotisations et prestations d'entrée		
Cotisations d'épargne incapacité de gain / AI	108'696	110'774
Dont cotisations d'épargne (employeur et employé)	98'123	97'923
Dont cotisations de risque (employeur et employé)	12'581	12'777
Dont cotisations des années précédentes	91	73
Dont retraits des réserves de cotisations des employeurs	-99	-
Cotisations de tiers	11'249	12'669
Dont apports uniques (employeur et employé)	99'17	11'488
Dont apports aux réserves de cotisations des employeurs	119	-
Dont subventions du fonds de garantie	12'13	1'171
Prestations d'entrée	111'789	121'724
Dont prestations de libre passage	95'665	101'419
Dont Apports en cas de reprise d'effectifs d'assurés	9'788	13'055
Dont paiements pour versements anticipés EPL/divorce	6'338	7'250
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	231'734	245'167

	31.12.2020	31.12.2019
	CHF 1'000	CHF 1'000
Prestations et versements anticipés		
Prestations réglementaires	-91'179	-90'437
Dont rentes (périodiques)	-61'828	-61'439
Dont versements de capital (uniques)	-29'351	-28'998
Prestations de sortie	-102'339	-203'191
Dont prestations de libre passage	-63'437	-89'488
Dont retraits pour versements anticipés EPL/divorce	-3'948	-4'459
Dont prestations en cas de sortie d'effectifs d'assurés 3)	-4'954	-109'244
Dépenses relatives aux prestations et versements	-193'519	-293'628

	31.12.2020	31.12.2019
	CHF 1'000	CHF 1'000
Activité d'assurance		
Apport provenant de cotisations et prestations d'entrée	231'734	245'167
Dépenses relatives aux prestations et versements	-193'519	-293'628
Dissolution (+)/constitution (-) des capitaux de prévoyance Assurés actifs	-27'099	23'865
Dissolution (+)/constitution (-) des capitaux de prévoyance Retraités	-37'760	-17'081
Dissolution (+)/constitution (-) des provisions techniques	18'329	-21'519
Dissolution (+)/constitution (-) des réserves de cotisations des employeurs	-20	100
Charges (-)/produits (+) de liquidations partielles	239	-2'220
Rémunération du capital d'épargne 4)	-19'611	-19'767
Produits de prestations d'assurance 5)	4'860	3'382
Frais d'administration bruts	980	2'938
Charges d'assurance 6)	-11'997	-11'845
Résultat net de l'activité d'assurance	-33'863	-90'607

	31.12.2020	31.12.2019
	CHF 1'000	CHF 1'000
Utilisation des produits		
Résultat net de l'activité d'assurance	-33'863	-90'607
Résultat net des placements	93'244	218'482
Autres produits	3	3
Frais d'administration bruts	-3'581	-3'461
Total intermédiaire	55'803	124'417
Dissolution (+)/constitution (-) des réserves pour fluctuation de valeurs	-55'803	-45'602
Dissolution (+)/constitution (-) du découvert	-	-78'815

3) Sorties collectives survenant lors de la sortie d'un employeur de la caisse de prévoyance.

4) Ce poste inclut également la rémunération du capital de prévoyance des assurés en incapacité de gain.

5) Ce poste inclut les prestations d'assurance de PKRück provenant des sinistres invalidité et décès.

6) Ce poste inclut les primes de risque et de PKRück ainsi que les cotisations dans le fonds de garantie.

Assemblée des délégués 2021

L'Assemblée des délégués 2021 sera basée sur des enregistrements vidéo. Les informations nécessaires seront envoyées fin mai.

Taux de couverture selon OPP2

	31.12.2020	31.12.2019
	CHF 1'000	CHF 1'000
Capital de prévoyance des assurés actifs	1'353'829	1'307'744
Capital de prévoyance pour les bénéficiaires de rentes	920'189	881'800
Capital de prévoyance pour les bénéficiaires de rentes	2'274'018	2'189'544
Provision pour changement de base	-	17'636
Provision pour taux de conversion	30'598	31'340
Provision pour pertes sur les retraites LPP	2'013	1'964
Total intermédiaire des provisions techniques	32'611	50'940
Total des capitaux de prévoyance et provisions techniques (fonds nécessaires)	2'306'629	2'240'485
Réserves pour fluctuation de valeurs	101'405	45'602
Avoir de prévoyance disponible	2'408'034	2'286'087
Taux de couverture consolidé (avoir de prévoyance disponible en % des fonds nécessaires)	104.40%	102.04%

Assurés et rentiers

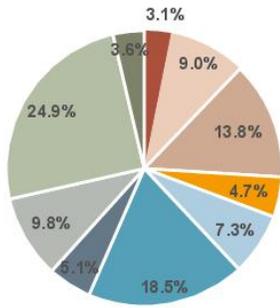
	2020	2019
Nombre d'assurés	12'305	12'569
Dont femmes	8062	8'184
Dont hommes	4243	4385
Age moyen des assurés actifs	45.67	45.58
Nombre de rentiers	3'421	3'382
Dont rentes des vieillesse	2'637	2'688
Dont rentes d'invalidité	271	282
Dont rentes de conjoint	405	408
Dont rentes pour enfant/orphelin	102	101
Dont autres rentes	6	3
Age moyen des retraités (hors rentes pour enfant/orphelin)	71.11	70.91

Rapport entre assurés et rentiers

	31.12.2020	31.12.2019
Capital de prévoyance des rentiers en CHF	920'189'497	881'800'272
Capital de prévoyance des assurés actifs en CHF	1'353'828'544	1'307'744'125
Capital de prévoyance des rentiers en % par rapport à celui des assurés actifs	67.97%	67.43%

Comparaison pluriannuelle des chiffres-clés

	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2016
Somme du bilan (1'000 CHF)	2'449'544	2'419'021	2'192'698	2'233'579	2'078'559
Taux de couverture	104.40%	102.04%	96.43%	102.62%	99.05%
Bases techniques	BVG 2020 / PT	BVG 2015 / PT			
Rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs	1.50%	1.50%	1.00%	1.75%	2.00%
Taux d'intérêt technique (rémunération des capitaux de prévoyance Retraités)	1.75%	2.00%	2.25%	2.25%	2.75%
Taux de conversion	5.70%	5.80%	5.80%	6.00%	6.20%
Stratégie de placement	Strategie 30	Strategie 30	Strategie 30	Strategie 30	Comunitas
Objectif des réserves pour fluctuation de valeurs	17.60%	17.90%	11.43%	12.43%	16.30%
Rendement des placements	4.06%	9.70%	-3.08%	8.37%	5.75%
Nombre d'employeurs	596	603	619	634	641
Nombre d'assurés	12'305	12'569	12'031	11'778	11'805
Age moyen des assurés actifs	45.67	45.58	45.59	46.20	n.v.
Nombre de rentiers	3'421	3'382	3'212	3'139	3'038
Age moyen des retraités (hors rentes pour enfant/orphelin)	71.11	70.91	71.79	70.98	n.a.



Stratégie 30	Tactique 2020 en %	Stratégie 2020 en %
Liquidités	3.1%	1.0%
Obligations suisses	9.0%	8.0%
Obligations étrangères	13.8%	20.0%
Obligations convertibles au niveau mondial	4.7%	4.0%
Actions suisses	7.3%	7.0%
Actions étrangères	18.5%	18.0%
Actions marchés émergents	5.1%	5.0%
Placements alternatifs	9.8%	7.0%
Placements immobiliers suisses	24.9%	26.0%
Placements immobiliers étrangers	3.6%	4.0%



Previs Prévoyance
 Brückfeldstrasse 16 | Postfach | CH-3001 Bern
 T 031 963 03 00 | F 031 963 03 33 | info@previs.ch | www.previs.ch

previs 
 Quand prévoyance
 rime avec transparence

Résultat d'exploitation 2020

Caisse de prévoyance Service Public



Sous l'emprise de la pandémie

L'année 2020 a été sans précédent, et la période actuelle ne s'annonce pas moins complexe. Après la frayeur du printemps, nous avons finalement enregistré un bon résultat en 2020.

Lors du confinement, nos placements ont considérablement chuté, creusant un trou dans les réserves de fluctuation de valeur des caisses de prévoyance, voire, dans des cas extrêmes, un découvert. Heureusement, la situation s'est ensuite inversée. Selon la stratégie de placement, nous avons obtenu des rendements de 4.2% à 5.2%, ce qui a fait grimper les taux de couverture de nos caisses de prévoyance administrant des assurés actifs à des valeurs toutes supérieures à celles de la fin 2019.

Le passage aux nouvelles bases techniques LPP 2020 a en outre été l'occasion pour nous de dissoudre des réserves devenues inutiles et d'abaisser ainsi le taux technique de 2.0% à 1.75%. Cette démarche nous permettra de continuer à améliorer les états financiers des prochains exercices. L'objectif n'est cependant pas encore tout à fait atteint.

Vue d'ensemble des principales informations

Chiffre-clé	31.12.2020	31.12.2019
Somme du bilan (1'000 CHF)	2'903'790	2'797'589
Taux de couverture	105.51%	103.54%
Bases techniques	BVG 2020 / PT	BVG 2015 / PT
Rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs	1.50%	1.75%
Taux d'intérêt technique (rémunération des capitaux de prévoyance Retraités)	1.75%	2.00%
Taux de conversion	5.70%	5.80%
Frais d'administration facturés (CHF)	240	240
Stratégie de placement	Strategie 30	Strategie 30
Objectif des réserves pour fluctuation de valeurs	17.60%	17.90%
Rendement des placements	4.06%	9.70%
Nombre d'employeurs	620	631
Nombre d'assurés	14'701	14'475
Nombre de rentiers	4'972	4'850

Comptes annuels selon SWISS GAAP FER 26

Bilan

Actifs	31.12.2020 CHF 1'000	31.12.2019 CHF 1'000
Liquidités et placements sur les marchés monétaires	20'028	15'530
Placements de fortune	2'872'813	2'768'397
Créances	6'787	8'616
Actifs provenant des contrats d'assurance	4'163	5'046
Total des actifs	2'903'790	2'797'589

Passifs	31.12.2020 CHF 1'000	31.12.2019 CHF 1'000
Dettes ¹⁾	52'901	28'820
Réserves de cotisations des employeurs	5'563	4'542
Capital de prévoyance assurés actifs	1'404'123	1'385'750
Capital de prévoyance rentiers	1'260'005	1'223'340
Provision pour changement de base	-	24'467
Provision pour taux de conversion	29'327	32'528
Provision pour pertes sur les retraites LPP	3'188	3'593
Réserve de fluctuation de valeurs	148'684	94'550
Total des passifs	2'903'790	2'797'589

¹⁾ Prestations de libre passage, rentes et dettes générales à verser (y c. les changements de caisse de prévoyance d'employeurs).

Après l'exceptionnel exercice 2019, la tendance haussière s'est confirmée sur les marchés des actions début 2020, et plusieurs indices boursiers ont enregistré de nouveaux records durant les premières semaines. Les bourses se sont ensuite effondrées en février et en mars avec l'arrivée de la pandémie, qui a profondément ébranlé l'ensemble des marchés financiers. La plupart des grands indices boursiers ont perdu jusqu'à un tiers de leur valeur en quelques semaines. L'écroulement brutal de l'économie a poussé les banques centrales et les gouvernements à intervenir. Ils ont soutenu l'économie dans une ampleur inédite, en abaissant les taux d'intérêt et en mettant en œuvre des plans de relance massifs. L'espoir d'une normalisation rapide de la conjoncture a permis aux actions d'amorcer un redressement dès la fin mars.

Les **actions** mondiales ont enregistré des performances globalement positives en glissement annuel après le krach de février/mars et le rebond qui a suivi, malgré d'importantes disparités régionales. Les actions mondiales ont progressé de 3.8%, leurs homologues suisses de 7.5% et celles des marchés émergents de 8.6%. La baisse des **taux d'intérêt** s'est traduite par des plus-values sur les **obligations** (titres obligataires étrangers: +2.1%, titres obligataires domestiques: +0.5%). Les **placements immobiliers** suisses ont également connu une évolution favorable (+3.7%), à laquelle notre portefeuille d'investissements directs a contribué à hauteur de 3.5%. Dans l'ensemble, les prix des actifs ont poursuivi leur hausse dans la plupart des catégories de placement en 2020.

Perspectives 2021: bien des choses dépendent de la rapidité avec laquelle la campagne de vaccination avancera et avec laquelle l'économie renouera avec la croissance. Les marchés sont très dépendants de la politique monétaire des banques centrales. De manière générale, des mesures de soutien monétaire et budgétaire demeureront nécessaires. La question de l'évolution de l'inflation est également difficile à évaluer. Le fait que la plupart des catégories de placements soient fortement valorisées implique un important potentiel baissier.

Stratégie 2017-2021: impact sur la fondation et les caisses de pré- voyance

En 2016, les mesures suivantes
avaient été définies dans le cadre de
la stratégie 2017-2021:

- Abaissement du **taux d'intérêt technique** à 2.25% à la fin de l'exercice 2017 → 2020: 1.75%
- Réduction progressive du **taux de conversion**, qui doit être ramené à une valeur cible de 5.5% d'ici à 2022 → 2020: 5.7% (à 65 ans)
- Atténuation de l'effet de redistribution entre les actifs et les retraités par le biais d'une **rémunération des avoirs de vieillesse** basée sur le taux de couverture → taux appliqué en 2020 par la caisse de prévoyance Service Public: 1.5% (taux minimal LPP: 1%)

La clôture 2020 a par ailleurs vu le passage aux **bases techniques LPP 2020 (tableaux périodiques)**.

Composition de la commission de pré- voyance

Membres 2020:

- Beat Moser (représentant des employeurs, présidence)
- Marc Kaufmann (représentant des employeurs)
- Michel Tschan (représentant des employeurs)
- Katharina Botteron-Heitz (représentante des employés)
- Stephan Oberli (représentant des employés)
- Barbara Schär (représentante des employés)

Compte d'exploitation

	31.12.2020	31.12.2019
	CHF 1'000	CHF 1'000
Cotisations et prestations d'entrée		
Cotisations d'épargne incapacité de gain / AI	113'992	111'680
Dont cotisations d'épargne (employeur et employé)	98'282	98'306
Dont cotisations de risque (employeur et employé)	12'470	12'221
Dont frais d'administration (employeur et employé)	3'473	3'420
Dont cotisations des années précédentes	-14	25
Dont retraits des réserves de cotisations des employeurs	-198	-381
Cotisations de tiers	12'381	12'935
Dont apports uniques (employeur et employé)	9'795	11'410
Dont apports aux réserves de cotisations des employeurs	1'376	291
Dont subventions du fonds de garantie	1'210	1'234
Prestations d'entrée	120'106	137'362
Dont prestations de libre passage	111'941	113'315
Dont Apports en cas de reprise d'effectifs d'assurés	2'487	16'615
Dont paiements pour versements anticipés EPL/divorce	5'678	4'432
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	246'479	261'977
Prestations et versements anticipés	31.12.2020	31.12.2019
	CHF 1'000	CHF 1'000
Prestations réglementaires	-132'428	-125'077
Dont rentes (périodiques)	-90'526	-89'332
Dont versements de capital (uniques)	-41'902	-35'745
Prestations de sortie	-135'518	-133'166
Dont prestations de libre passage	-106'463	-124'195
Dont retraits pour versements anticipés EPL/divorce	-3'717	-3'939
Dont prestations en cas de sortie d'effectifs d'assurés ³⁾	-25'348	-5'032
Dépenses relatives aux prestations et versements	-267'946	-258'243
Activité d'assurance	31.12.2020	31.12.2019
	CHF 1'000	CHF 1'000
Apport provenant de cotisations et prestations d'entrée	246'479	261'977
Dépenses relatives aux prestations et versements	-267'946	-258'243
Dissolution (+)/constitution (-) des capitaux de prévoyance Assurés actifs	1'792	-26'161
Dissolution (+)/constitution (-) des capitaux de prévoyance Retraités	-36'344	-22'231
Dissolution (+)/constitution (-) des provisions techniques	28'073	-25'386
Dissolution (+)/constitution (-) des réserves de cotisations des employeurs	-999	515
Charges (-)/produits (+) de liquidations partielles	-292	-969
Rémunération du capital d'épargne	-20'146	-22'693
Produits de prestations d'assurance ⁴⁾	7'657	6'825
Charges d'assurance ⁵⁾	-9'471	-8'970
Utilisation de la part aux bénéfices des assurances	-791	-
Résultat net de l'activité d'assurance	-51'987	-95'336
Utilisation des produits	31.12.2020	31.12.2019
	CHF 1'000	CHF 1'000
Résultat net de l'activité d'assurance	-51'987	-95'336
Résultat net des placements	110'643	255'650
Autres produits	3	2
Autres charges	-1	-
Frais d'administration bruts	-4'523	-4'463
Total intermédiaire	54'134	155'854
Dissolution (+)/constitution (-) des réserves pour fluctuation de valeurs	-54'134	-94'550
Dissolution (+)/constitution (-) du découvert	-	-61'303

³⁾ Sorties collectives survenant lors de la sortie d'un employeur de la caisse de prévoyance.

⁴⁾ Ce poste inclut les prestations d'assurance de PKRück provenant des sinistres invalidité et décès.

⁵⁾ Ce poste inclut les primes de risque et de PKRück ainsi que les cotisations dans le fonds de garantie.

Assemblée des délégués 2021

L'Assemblée des délégués 2021 sera basée sur des enregistrements vidéo. Les informations nécessaires seront envoyées fin mai.

Taux de couverture selon OPP2

	31.12.2020	31.12.2019
	CHF 1'000	CHF 1'000
Capital de prévoyance des assurés actifs	1'404'123	1'385'750
Capital de prévoyance pour les bénéficiaires de rentes	1'260'005	1'223'340
Capital de prévoyance pour les bénéficiaires de rentes	2'664'128	2'609'090
Provision pour changement de base	-	24'467
Provision pour taux de conversion	29'327	32'528
Provision pour pertes sur les retraites LPP	3'188	3'593
Total intermédiaire des provisions techniques	32'514	60'587
Total des capitaux de prévoyance et provisions techniques (fonds nécessaires)	2'696'642	2'669'677
Réserves pour fluctuation de valeurs	148'684	94'550
Avoir de prévoyance disponible	2'845'326	2'764'228
Taux de couverture consolidé	105.51%	103.54%
(avoir de prévoyance disponible en % des fonds nécessaires)		

Assurés et rentiers

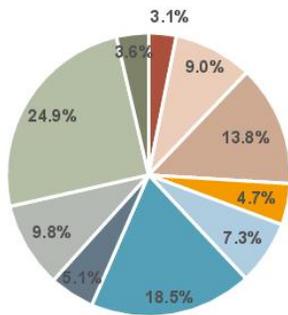
	2020	2019
Nombre d'assurés	14'701	14'475
Dont femmes	10'743	10'516
Dont hommes	3'958	3'959
Age moyen des assurés actifs	45.21	45.25
Nombre de rentiers	4'972	4'850
Dont rentes des viellés	4'017	3'924
Dont rentes d'invalidité	278	281
Dont rentes de conjoint	556	547
Dont rentes pour enfant/orphelin	119	95
Dont autres rentes	3	3
Age moyen des retraités (hors rentes pour enfant/orphelin)	72.71	72.38

Rapport entre assurés et rentiers

	31.12.2020	31.12.2019
Capital de prévoyance des rentiers en CHF	1'260'004'845	1'223'340'065
Capital de prévoyance des assurés actifs en CHF	1'404'122'752	1'385'750'270
Capital de prévoyance des rentiers en % par rapport à celui des assurés actifs	89.74%	88.28%

Comparaison pluriannuelle des chiffres-clés

	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2016
Somme du bilan (1'000 CHF)	2'903'790	2'797'589	2'593'468	2'725'598	2'578'141
Taux de couverture	105.51%	103.54%	97.62%	102.47%	97.09%
Bases techniques	BVG 2020 / PT	BVG 2015 / PT			
Rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs	1.50%	1.75%	1.00%	1.50%	1.25%
Taux d'intérêt technique (rémunération des capitaux de prévoyance Retraités)	1.75%	2.00%	2.25%	2.25%	2.75%
Taux de conversion	5.70%	5.80%	5.90%	6.00%	6.00%
Frais d'administration facturés (CHF)	240	240	240	240	240
Stratégie de placement	Strategie 30				
Objectif des réserves pour fluctuation de valeurs	17.60%	17.90%	11.43%	12.43%	13.89%
Rendement des placements	4.06%	9.70%	-3.08%	8.37%	7.51%
Nombre d'employeurs	620	631	634	653	667
Nombre d'assurés	14'701	14'475	13'872	14'119	14'730
Age moyen des assurés actifs	45.21	45.25	45.31	45.99	45.96
Nombre de rentiers	4'972	4'850	4'890	4'729	4'724
Age moyen des retraités (hors rentes pour enfant/orphelin)	72.71	72.38	73.09	72.35	n.a.

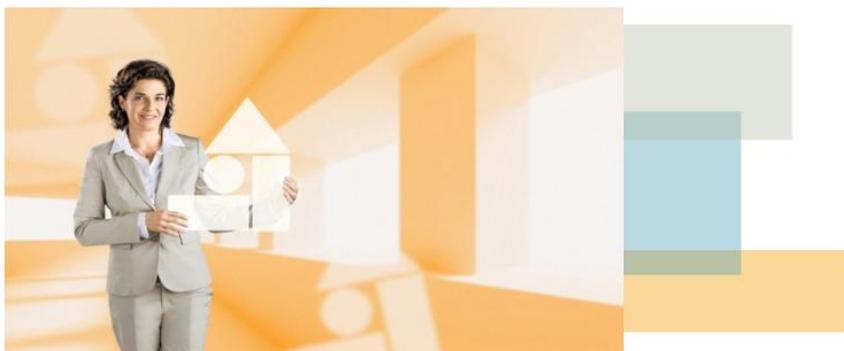


Composition des placements Stratégie 30	Tactique 2020 en %	Stratégie 2020 en %
Liquidités	3.1%	1.0%
Obligations suisses	9.0%	8.0%
Obligations étrangères	13.8%	20.0%
Obligations convertibles au niveau mondial	4.7%	4.0%
Actions suisses	7.3%	7.0%
Actions étrangères	18.5%	18.0%
Actions marchés émergents	5.1%	5.0%
Placements alternatifs	9.8%	7.0%
Placements immobiliers suisses	24.9%	26.0%
Placements immobiliers étrangers	3.6%	4.0%

Informations supplémentaires

Liquidation partielle

Parmi les contrats d'affiliation résiliés au 31 décembre 2020, aucun n'a donné lieu à une liquidation partielle. Une résiliation anticipée pour cause de fusion a déclenché une liquidation partielle au 31 décembre 2019.



Previs Prévoyance
 Brückfeldstrasse 16 | Postfach | CH-3001 Bern
 T 031 963 03 00 | F 031 963 03 33 | info@previs.ch | www.previs.ch

previs 
 Quand prévoyance
 rime avec transparence

Résultat d'exploitation 2020

Caisse de prévoyance Stratégie 30



Sous l'emprise de la pandémie

L'année 2020 a été sans précédent, et la période actuelle ne s'annonce pas moins complexe. Après la frayeur du printemps, nous avons finalement enregistré un bon résultat en 2020.

Lors du confinement, nos placements ont considérablement chuté, creusant un trou dans les réserves de fluctuation de valeur des caisses de prévoyance, voire, dans des cas extrêmes, un découvert. Heureusement, la situation s'est ensuite inversée. Selon la stratégie de placement, nous avons obtenu des rendements de 4.2% à 5.2%, ce qui a fait grimper les taux de couverture de nos caisses de prévoyance administrant des assurés actifs à des valeurs toutes supérieures à celles de la fin 2019.

Le passage aux nouvelles bases techniques LPP 2020 a en outre été l'occasion pour nous de dissoudre des réserves devenues inutiles et d'abaisser ainsi le taux technique de 2.0% à 1.75%. Cette démarche nous permettra de continuer à améliorer les états financiers des prochains exercices. L'objectif n'est cependant pas encore tout à fait atteint.

Vue d'ensemble des principales informations

Chiffre-clé	31.12.2020	31.12.2019
Somme du bilan (1'000 CHF)	29'965	23'477
Taux de couverture	104.46%	102.95%
Bases techniques	BVG 2020 / PT	BVG 2015 / PT
Rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs	1.50%	1.50%
Taux d'intérêt technique (rémunération des capitaux de prévoyance Retraités)	1.75%	2.00%
Taux de conversion	5.70%	5.80%
Frais d'administration facturés (CHF)	240	240
Stratégie de placement	Strategie 30	Strategie 30
Objectif des réserves pour fluctuation de valeurs	17.60%	17.90%
Rendement des placements	4.06%	9.70%
Nombre d'employeurs	30	24
Nombre d'assurés	291	224
Nombre de rentiers	15	11

Comptes annuels selon SWISS GAAP FER 26

Bilan

Actifs	31.12.2020 CHF 1'000	31.12.2019 CHF 1'000
Liquidités et placements sur les marchés monétaires	240	254
Placements de fortune	29'540	23'097
Créances	132	71
Actifs provenant des contrats d'assurance	53	55
Total des actifs	29'965	23'477

Passifs	31.12.2020 CHF 1'000	31.12.2019 CHF 1'000
Dettes ¹⁾	470	288
Réserves de cotisations des employeurs	45	25
Capital de prévoyance assurés actifs	27'252	21'830
Provision pour taux de conversion	747	522
Provision pour pertes sur les retraites LPP	193	149
Réserve de fluctuation de valeurs	1'259	664
Total des passifs	29'965	23'477

¹⁾ Prestations de libre passage, rentes et dettes générales à verser (y.c. les changements de caisse de prévoyance d'employeurs).

Après l'exceptionnel exercice 2019, la tendance haussière s'est confirmée sur les marchés des actions début 2020, et plusieurs indices boursiers ont enregistré de nouveaux records durant les premières semaines. Les bourses se sont ensuite effondrées en février et en mars avec l'arrivée de la pandémie, qui a profondément ébranlé l'ensemble des marchés financiers. La plupart des grands indices boursiers ont perdu jusqu'à un tiers de leur valeur en quelques semaines. L'écroulement brutal de l'économie a poussé les banques centrales et les gouvernements à intervenir. Ils ont soutenu l'économie dans une ampleur inédite, en abaissant les taux d'intérêt et en mettant en œuvre des plans de relance massifs. L'espoir d'une normalisation rapide de la conjoncture a permis aux actions d'amorcer un redressement dès la fin mars. Les **actions** mondiales ont enregistré des performances globalement positives en glissement annuel après le krach de février/mars et le rebond qui a suivi, malgré d'importantes disparités régionales. Les actions mondiales ont progressé de 3.8%, leurs homologues suisses de 7.5% et celles des marchés émergents de 8.6%. La baisse des **taux d'intérêt** s'est traduite par des plus-values sur les **obligations** (titres obligataires étrangers: +2.1%, titres obligataires domestiques: +0.5%). Les **placements immobiliers** suisses ont également connu une évolution favorable (+3.7%), à laquelle notre portefeuille d'investissements directs a contribué à hauteur de 3.5%. Dans l'ensemble, les prix des actifs ont poursuivi leur hausse dans la plupart des catégories de placement en 2020.

Perspectives 2021: bien des choses dépendent de la rapidité avec laquelle la campagne de vaccination avancera et avec laquelle l'économie renouera avec la croissance. Les marchés sont très dépendants de la politique monétaire des banques centrales. De manière générale, des mesures de soutien monétaire et budgétaire demeureront nécessaires. La question de l'évolution de l'inflation est également difficile à évaluer. Le fait que la plupart des catégories de placements soient fortement valorisées implique un important potentiel baissier.

Stratégie 2017-2021: impact sur la fondation et les caisses de pré- voyance

En 2016, les mesures suivantes avaient été définies dans le cadre de la stratégie 2017-2021:

- Abaissement du **taux d'intérêt technique** à 2.25% à la fin de l'exercice 2017 → 2020: 1.75%
- Réduction progressive du **taux de conversion**, qui doit être ramené à une valeur cible de 5.5% d'ici à 2022 → 2020: 5.7% (à 65 ans)
- Atténuation de l'effet de redistribution entre les actifs et les retraités par le biais d'une **rémunération des avoirs de vieillesse** basée sur le taux de couverture → taux appliqué en 2020 par la caisse de prévoyance Stratégie 30: 1.5% (taux minimal LPP: 1%)

La clôture 2020 a par ailleurs vu le passage aux **bases techniques LPP 2020 (tableaux périodiques)**.

Composition de la commission de pré- voyance

Membres 2020:

- Peter Büchli (représentant des employeurs, présidence)
- Marianne Aebersold (représentante des employés)
- Andreas Recher (représentant des employés)
- Peter Rieder (représentant des employeurs)

Compte d'exploitation

	31.12.2020	31.12.2019
	CHF 1'000	CHF 1'000
Cotisations et prestations d'entrée		
Cotisations d'épargne incapacité de gain / AI	2'019	1'816
Dont cotisations d'épargne (employeur et employé)	1'694	1'367
Dont cotisations de risque (employeur et employé)	267	206
Dont frais d'administration (employeur et employé)	68	54
Cotisations de tiers	232	507
Dont apports uniques (employeur et employé)	173	460
Dont apports aux réserves de cotisations des employeurs	20	12
Dont subventions du fonds de garantie	39	46
Prestations d'entrée	6'689	3'471
Dont prestations de libre passage	2'180	1'383
Dont Apports en cas de reprise d'effectifs d'assurés	438	2'038
Dont paiements pour versements anticipés EPL/divorce	181	60
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	8'939	5'594
Prestations et versements anticipés	31.12.2020	31.12.2019
	CHF 1'000	CHF 1'000
Prestations de sortie	-3'425	-2'470
Dont prestations de libre passage	-2'241	-633
Dont retraits pour versements anticipés EPL/divorce	-	-64
Dont prestations en cas de sortie d'effectifs d'assurés ³⁾	-1'184	-1'773
Dépenses relatives aux prestations et versements	-3'425	-2'470
Activité d'assurance	31.12.2020	31.12.2019
	CHF 1'000	CHF 1'000
Apport provenant de cotisations et prestations d'entrée	8'939	5'594
Dépenses relatives aux prestations et versements	-3'425	-2'470
Dissolution (+)/constitution (-) des capitaux de prévoyance Assurés actifs	-5'061	-2'882
Dissolution (+)/constitution (-) des provisions techniques	-270	-350
Dissolution (+)/constitution (-) des réserves de cotisations des employeurs	-20	-12
Rémunération du capital d'épargne	-360	-305
Charges d'assurance ⁴⁾	-181	-146
Utilisation de la part aux bénéfices des assurances	-57	-
Résultat net de l'activité d'assurance	-435	-569
Utilisation des produits	31.12.2020	31.12.2019
	CHF 1'000	CHF 1'000
Résultat net de l'activité d'assurance	-435	-569
Résultat net des placements	1'133	1'878
Frais d'administration bruts	-104	-88
Total intermédiaire	595	1'220
Dissolution (+)/constitution (-) des réserves pour fluctuation de valeurs	-595	-664
Dissolution (+)/constitution (-) du découvert	-	-556

³⁾ Sorties collectives survenant lors de la sortie d'un employeur de la caisse de prévoyance.

⁴⁾ Ce poste inclut les primes de risque et de PKRück ainsi que les cotisations dans le fonds de garantie.

Assemblée des délégués 2021

L'Assemblée des délégués 2021 sera basée sur des enregistrements vidéo. Les informations nécessaires seront envoyées fin mai.

Taux de couverture selon OPP2

	31.12.2020	31.12.2019
	CHF 1'000	CHF 1'000
Capital de prévoyance pour les bénéficiaires de rentes	27'252	21'830
Provision pour taux de conversion	747	522
Provision pour pertes sur les retraites LPP	193	149
Total intermédiaire des provisions techniques	940	670
Total des capitaux de prévoyance et provisions techniques (fonds nécessaires)	28'192	22'501
Réserves pour fluctuation de valeurs	1'259	664
Avoir de prévoyance disponible	29'450	23'164
Taux de couverture consolidé (avoir de prévoyance disponible en % des fonds nécessaires)	104.46%	102.95%

Assurés et rentiers

	2020	2019
Nombre d'assurés	291	224
Dont femmes	154	131
Dont hommes	137	93
Age moyen des assurés actifs	42.23	44.55
Nombre de rentiers	15	11
Dont rentes des vieillesse	13	10
Dont rentes d'invalidité	1	-
Dont rentes de conjoint	1	1
Dont rentes pour enfant/orphelin	-	-
Dont autres rentes	-	-
Age moyen des retraités (hors rentes pour enfant/orphelin)	68.60	69.42

Rapport entre assurés et rentiers

	31.12.2020	31.12.2019
Capital de prévoyance des rentiers de la caisse de prévoyance en CHF	3'980'725	2'930'153
Capital de prévoyance des rentiers du collectif de rentiers en CHF	222'942'854	172'596'395
Capital de prévoyance des rentiers de la caisse de prévoyance en % par rapport à celui du collectif de rentiers	1.79%	1.70%
Capital de prévoyance des assurés actifs en CHF	27'251'887	21'830'432
Capital de prévoyance des rentiers de la caisse de prévoyance en % par rapport à celui des assurés actifs	14.61%	13.42%

Comparaison pluriannuelle des chiffres-clés

	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2016
Somme du bilan (1'000 CHF)	29'965	23'477	19'321	11'516	1'395
Taux de couverture	104.46%	102.95%	97.07%	102.71%	104.51%
Bases techniques	BVG 2020 / PT	BVG 2015 / PT			
Rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs	1.50%	1.50%	1.50%	2.25%	1.25%
Taux d'intérêt technique (rémunération des capitaux de prévoyance Retraités)	1.75%	2.00%	2.25%	2.25%	2.75%
Taux de conversion	5.70%	5.80%	5.90%	6.00%	6.00%
Frais d'administration facturés (CHF)	240	240	240	240	240
Stratégie de placement	Strategie 30				
Objectif des réserves pour fluctuation de valeurs	17.60%	17.90%	11.43%	12.43%	13.89%
Rendement des placements	4.06%	9.70%	-3.08%	8.37%	7.51%
Nombre d'employeurs	30	24	20	12	6
Nombre d'assurés	291	224	193	60	14
Age moyen des assurés actifs	42.23	44.55	45.04	46.53	44.73
Nombre de rentiers	15	11	8	2	2
Age moyen des retraités (hors rentes pour enfant/orphelin)	68.60	69.42	71.75	81.96	n.a.

Résultat d'exploitation 2020

Caisse de prévoyance Retraités



Sous l'emprise de la pandémie

L'année 2020 a été sans précédent, et la période actuelle ne s'annonce pas moins complexe. Après la frayeur du printemps, nous avons finalement enregistré un bon résultat en 2020.

Lors du confinement, nos placements ont considérablement chuté, creusant un trou dans les réserves de fluctuation de valeur des caisses de prévoyance, voire, dans des cas extrêmes, un découvert. Heureusement, la situation s'est ensuite inversée. Selon la stratégie de placement, nous avons obtenu des rendements de 4.2% à 5.2%, ce qui a fait grimper les taux de couverture de nos caisses de prévoyance administrant des assurés actifs à des valeurs toutes supérieures à celles de la fin 2019.

Le passage aux nouvelles bases techniques LPP 2020 a en outre été l'occasion pour nous de dissoudre des réserves devenues inutiles et d'abaisser ainsi le taux technique de 2.0% à 1.75%. Cette démarche nous permettra de continuer à améliorer les états financiers des prochains exercices. L'objectif n'est cependant pas encore tout à fait atteint.

Vue d'ensemble des principales informations

Chiffre-clé	31.12.2020	31.12.2019
Somme du bilan (1'000 CHF)	220'680	174'805
Taux de couverture	98.10%	98.30%
Bases techniques	BVG 2020 / PT	BVG 2015 / PT
Taux d'intérêt technique (rémunération des capitaux de prévoyance Retraités)	1.75%	2.00%
Taux de conversion	5.70%	5.80%
Stratégie de placement	Rentner	Rentner
Objectif des réserves pour fluctuation de valeurs	13.80%	14.10%
Rendement des placements	3.63%	6.27%
Nombre de rentiers	921	774

Comptes annuels selon SWISS GAAP FER 26

Bilan

Actifs	31.12.2020 CHF 1'000	31.12.2019 CHF 1'000
Liquidités et placements sur les marchés monétaires	2'706	5'538
Placements de fortune	211'682	164'085
Créances	6'292	5'182
Total des actifs	220'680	174'805

Passifs	31.12.2020 CHF 1'000	31.12.2019 CHF 1'000
Dettes ¹⁾	1'972	1'756
Capital de prévoyance rentiers	222'943	172'596
Provision pour changement de base	-	3'452
Découvert de couverture	-4'235	-2'999
Total des passifs	220'680	174'805

¹⁾ Prestations de libre passage, rentes et dettes générales à verser (y c. les changements de caisse de prévoyance d'employeurs).

Après l'exceptionnel exercice 2019, la tendance haussière s'est confirmée sur les marchés des actions début 2020, et plusieurs indices boursiers ont enregistré de nouveaux records durant les premières semaines. Les bourses se sont ensuite effondrées en février et en mars avec l'arrivée de la pandémie, qui a profondément ébranlé l'ensemble des marchés financiers. La plupart des grands indices boursiers ont perdu jusqu'à un tiers de leur valeur en quelques semaines. L'effondrement brutal de l'économie a poussé les banques centrales et les gouvernements à intervenir. Ils ont soutenu l'économie dans une ampleur inédite, en abaissant les taux d'intérêt et en mettant en œuvre des plans de relance massifs. L'espoir d'une normalisation rapide de la conjoncture a permis aux actions d'amorcer un redressement dès la fin mars. Les **actions** mondiales ont enregistré des performances globalement positives en glissement annuel après le krach de février/mars et le rebond qui a suivi, malgré d'importantes disparités régionales. Les actions mondiales ont progressé de 3.8%, leurs homologues suisses de 7.5% et celles des marchés émergents de 8.6%. La baisse des **taux d'intérêt** s'est traduite par des plus-values sur les **obligations** (titres obligataires étrangers: +2.1%, titres obligataires domestiques: +0.5%). Les **placements immobiliers** suisses ont également connu une évolution favorable (+3.7%), à laquelle notre portefeuille d'investissements directs a contribué à hauteur de 3.5%. Dans l'ensemble, les prix des actifs ont poursuivi leur hausse dans la plupart des catégories de placement en 2020.

Perspectives 2021: bien des choses dépendent de la rapidité avec laquelle la campagne de vaccination avancera et avec laquelle l'économie renouera avec la croissance. Les marchés sont très dépendants de la politique monétaire des banques centrales. De manière générale, des mesures de soutien monétaire et budgétaire demeureront nécessaires. La question de l'évolution de l'inflation est également difficile à évaluer. Le fait que la plupart des catégories de placements soient fortement valorisées implique un important potentiel baissier.

Stratégie 2017-2021: impact sur la fondation et les caisses de prévoyance

En 2016, les mesures suivantes avaient été définies dans le cadre de la stratégie 2017-2021:

- Abaissement du **taux d'intérêt technique** à 2.25% à la fin de l'exercice 2017 → 2020: 1.75%
- Réduction progressive du **taux de conversion**, qui doit être ramené à une valeur cible de 5.5% d'ici à 2022 → 2020: 5.7% (à 65 ans)
- Atténuation de l'effet de redistribution entre les actifs et les retraités par le biais d'une **rémunération des avoirs de vieillesse** basée sur le taux de couverture

La clôture 2020 a par ailleurs vu le passage aux **bases techniques LPP 2020** (tableaux périodiques).

Composition de la commission de prévoyance

Les tâches de la commission de prévoyance sont prises en charge par l'ensemble des membres du Conseil de fondation.

Membres 2020:

- Peter Flück (représentant des employeurs, présidence)
- Alfred Amrein (repr. des employeurs)
- Tanja Brunner (repr. des employés depuis le 1^{er} juillet 2020)
- Matthias Bütikofer (repr. des employeurs)
- Martin Gafner (repr. des employeurs)
- Susanne Graf (repr. des employés depuis le 1^{er} juillet 2020)
- Reto Lindegger (repr. des employeurs)
- Irene Minder (repr. des employeurs depuis le 1^{er} juillet 2020)
- Urs Obrecht (repr. des employés)
- Sarah Schneider (repr. des employés depuis le 1^{er} juillet 2020)
- Pierre Spielmann (repr. des employés jusqu'au 30 juin 2020)
- Stephan Spycher (repr. des employés)
- Jürg Thöni (repr. des employés)

Compte d'exploitation

	31.12.2020	31.12.2019
	CHF 1'000	CHF 1'000
Cotisations et prestations d'entrée		
Cotisations d'épargne incapacité de gain / AI	247	205
Cotisations de tiers	57	8
Prestations d'entrée	60'017	45'455
Dont prestations de libre passage	536	24
Dont Apports en cas de reprise d'effectifs d'assurés	59'481	45'431
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	60'322	45'668

	31.12.2020	31.12.2019
	CHF 1'000	CHF 1'000
Prestations et versements anticipés		
Prestations réglementaires	-22'462	-16'742
Dont rentes (périodiques)	-14'553	-11'802
Dont versements de capital (uniques)	-7'910	-4'940
Prestations de sortie	-603	-981
Dont prestations de libre passage	-603	-981
Dont retraits pour versements anticipés EPL/divorce	-	-
Dont prestations en cas de sortie d'effectifs d'assurés	-	-
Dépenses relatives aux prestations et versements	-23'065	-17'723

	31.12.2020	31.12.2019
	CHF 1'000	CHF 1'000
Activité d'assurance		
Apport provenant de cotisations et prestations d'entrée	60'322	45'668
Dépenses relatives aux prestations et versements	-23'065	-17'723
Dissolution (+)/constitution (-) des capitaux de prévoyance Retraités	-50'260	-37'927
Dissolution (+)/constitution (-) des provisions techniques	3'452	-1'433
Rémunération du capital d'épargne ³⁾	-86	-58
Produits de prestations d'assurance ⁴⁾	1'120	1'622
Résultat net de l'activité d'assurance	-8'517	-9'850

	31.12.2020	31.12.2019
	CHF 1'000	CHF 1'000
Utilisation des produits		
Résultat net de l'activité d'assurance	-8'517	-9'850
Résultat net des placements	7'281	9'576
Autres produits	1	0
Total intermédiaire	-1'235	-274
Dissolution (+)/constitution (-) du découvert	1'235	274

³⁾ Ce poste inclut également la rémunération du capital de prévoyance des retraités AI.

⁴⁾ Ce poste inclut les prestations d'assurance de PKRück provenant des sinistres invalidité et décès.

Taux de couverture selon OPP2

	31.12.2020	31.12.2019
	CHF 1'000	CHF 1'000
Capital de prévoyance pour les bénéficiaires de rentes	222'943	172'596
Provision pour changement de base	-	3'452
Total intermédiaire des provisions techniques	-	3'452
Total des capitaux de prévoyance et provisions techniques (fonds nécessaires)	222'943	176'048
Découvert	-4'235	-2'999
Avoir de prévoyance disponible	218'708	173'049
Taux de couverture consolidé (avoir de prévoyance disponible en % des fonds nécessaires)	98.10%	98.30%

Rentiers

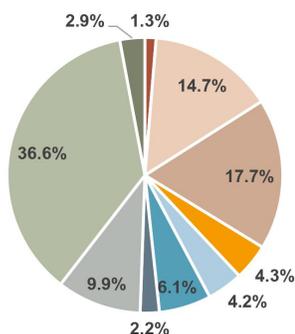
	2020	2019
Nombre de rentiers	921	774
Dont rentes des vieillesse	778	639
Dont rentes d'invalidité	84	77
Dont rentes de conjoint	42	41
Dont rentes pour enfant/orphelin	16	16
Dont autres rentes	1	1
Age moyen des retraités (hors rentes pour enfant/orphelin)	70.24	70.29

Assemblée des délégués 2021

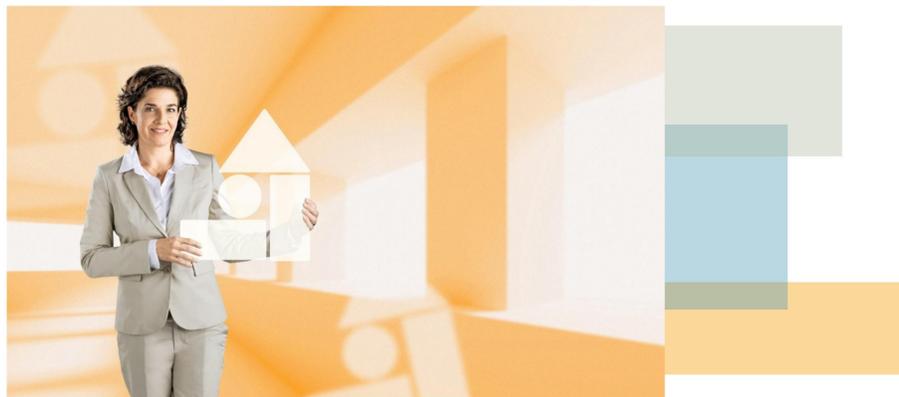
L'Assemblée des délégués 2021 sera basée sur des enregistrements vidéo. Les informations nécessaires seront envoyées fin mai.

Comparaison pluriannuelle des chiffres-clés

	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2016
Somme du bilan (1'000 CHF)	220'680	174'805	156'095	129'663	83'723
Taux de couverture	98.10%	98.30%	98.00%	98.02%	98.00%
Bases techniques	BVG 2020 / PT	BVG 2015 / PT			
Taux d'intérêt technique (rémunération des capitaux de prévoyance Retraités)	1.75%	2.00%	2.25%	2.25%	2.75%
Taux de conversion	5.70%	5.80%	5.90%	6.00%	6.00%
Stratégie de placement	Rentner	Rentner	Rentner	Rentner	Rentner
Objectif des réserves pour fluctuation de valeurs	13.80%	14.10%	7.09%	5.84%	6.78%
Rendement des placements	3.63%	6.27%	-0.54%	5.50%	5.88%
Nombre de rentiers	921	774	590	549	353
Age moyen des retraités (hors rentes pour enfant/orphelin)	70.24	70.29	71.54	70.34	n.a.



Composition des placements Stratégie Retraités	Tactique 2020 en %	Stratégie 2020 en %
Liquidités	1.3%	1.0%
Obligations suisses	14.7%	15.0%
Obligations étrangères	17.7%	18.0%
Obligations convertibles au niveau mondial	4.3%	4.0%
Actions suisses	4.2%	4.0%
Actions étrangères	6.1%	6.0%
Actions marchés émergents	2.2%	2.0%
Placements alternatifs	9.9%	10.0%
Placements immobiliers suisses	36.6%	37.0%
Placements immobiliers étrangers	2.9%	3.0%



Previs Prévoyance
 Brückfeldstrasse 16 | Postfach | CH-3001 Bern
 T 031 963 03 00 | F 031 963 03 33 | info@previs.ch | www.previs.ch



Quand prévoyance
 rime avec transparence